

JANVIER 2022

L'EMPLOI SALARIÉ

*DANS LES FONDATIONS
ET FONDS DE DOTATION
EN FRANCE*

CFF

CENTRE FRANÇAIS
DES FONDS
ET FONDATIONS

Une étude réalisée par l'Observatoire national de l'ESS
porté par ESS France

ess
France





Benoit **MIRIBEL**



Jean-Marc **PAUTRAS**

Créé en mars 2002, le Centre Français des Fonds et des Fondations a toujours été mobilisé pour permettre une meilleure connaissance et reconnaissance de la contribution des fondations à notre société. Nous avons pour ambition de rassembler le plus largement possible les fondations et fonds de dotation et de contribuer à l'expression, à la représentation et à la promotion d'un secteur philanthropique dynamique, innovant et reconnu, engagé au service des causes d'intérêt général. 2022 marque les vingt ans du CFF. Comme l'entrée dans une nouvelle dizaine suggère une rétrospection, le CFF s'est mis au défi de réaliser un état des lieux du secteur pour lequel il œuvre. Depuis 20 ans nous constatons une progression

importante du nombre de fondations et fonds de dotation en France qui se traduit par une très forte progression de l'emploi. Nous avons commandé une étude à l'Observatoire d'ESS France pour analyser finement l'emploi du secteur.

Nous avons constaté que les fondations et fonds de dotation étaient souvent mal identifiés par l'INSEE. Notre premier travail a été d'effectuer un redressement de ces données qui a permis d'augmenter de 30% le nombre de fondations employeuses identifiées par l'INSEE, qui étaient jusque-là écartées des statistiques du secteur. Cela témoigne d'un besoin de fiabilisation des données relatives au secteur auprès de l'INSEE.

Cette étude est la première du genre. Nous ne disposions jusque-là que de très peu d'informations structurées sur l'emploi de notre secteur. Le constat inédit de cette étude est l'importance du nombre d'emploi portés par notre secteur : nous comptons plus de 123 000 salariés fin 2018. Par ailleurs, l'emploi dans le secteur a connu une augmentation de plus de 38% en 10 ans. La progression de l'emploi dans les fondations est notablement plus importante que celle des autres familles de l'ESS, cette forte progression est inédite à notre secteur. Cela traduit un atout majeur des fonds et des fondations qui permettent de créer de l'emploi dans les territoires pour des métiers de « première ligne » (directement utiles à la société et non délocalisables).

Cette étude se base uniquement sur les données INSEE d'emploi direct, elle est donc incomplète car elle n'intègre pas l'impact positif complet de notre secteur. Pour être le plus complet possible, nous devons absolument souligner le rôle majeur des fondations distributives qui, avec très peu de salariés directs, financent chaque année des projets d'intérêt général pour 2 à 3 milliards d'euros. Ces soutiens se traduisent très souvent par un cofinancement d'emplois indirects que nous estimons à entre 11 000 et 17 000 chaque année. Par ailleurs, les fondations d'entreprise fonctionnent généralement en aillant recours à des salariés mis à disposition par l'entreprise qui ne se re-

trouvent pas dans les chiffres de l'INSEE. Là encore, plusieurs milliers d'emplois ne sont pas visibles dans cette étude. Enfin, les fondations abritées et les fonds de dotation sont principalement animées par des fondateurs bénévoles très actifs mais non-salariés. Ici encore, ce sont plusieurs milliers de personnes engagées dans le fonctionnement des fondations qui ne se retrouvent pas dans cette étude. Ce travail de recherche est donc un premier pas pour mieux comprendre l'implication des salariés et des personnes qui font fonctionner notre secteur. Elle devra être complétée par d'autres analyses.

80 % des salariés agissent au profit de l'action sociale (47%) et de la santé (32%), des secteurs plus que jamais essentiels à notre société, particulièrement en cette période de crise sanitaire où le travail des fondations est essentiel. Ces proportions appuient le rôle stratégique de la philanthropie en France qui contribue à la construction d'une société plus juste et plus durable.

Cette étude s'inscrit dans un programme d'actions du CFF visant à participer à la professionnalisation du secteur. Bien souvent, les personnes nommées à la présidence ou à la direction des fondations et fonds de dotation ne sont pas issues du secteur. Le CFF produira en 2022 un cycle de formations afin de leur apporter un accompagnement pour qu'ils puissent appréhender plus facilement les enjeux de leurs fonctions. Le CFF intensifie ainsi encore son implication dans la diffusion des bonnes pratiques. La confiance et la légitimité du secteur des fondations et fonds de dotation sont des enjeux stratégiques que nous nous devons de sécuriser. Ces formations et ces études doivent pouvoir y contribuer.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Benoit Miribel,

Président du Centre français des fonds et fondations

Jean-Marc Pautras,

Directeur du Centre français des fonds et fondations

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE	4
Périmètre de l'étude et champ salarié couvert	4
Source des données sur l'emploi	5
1/ L' EMPLOI DANS LES FONDATIONS ET FONDS DE DOTATION	6
1.1. Les chiffres clés de l'emploi dans les fondations et fonds de dotation	6
1.2. Des structures de plus grande taille que dans l'ensemble de l'économie	8
1.3 L'emploi par secteur d'activité, un révélateur des divers types de fondations et de leur fonctionnement	10
1.4 Répartition territoriale : une concentration francilienne	14
1.5 Une évolution très dynamique de l'emploi	15
2/ PROFIL DES SALARIÉ-ES	18
2.1 Répartition genrée des emplois : les fondations, des structures très «féminisées»	18
2.2 Catégories socio-professionnelles et métiers : une structuration de l'emploi propre aux fondations opératrices	18
2.3 Catégories socio-professionnelles et métiers à la lumière du genre	22
2.4. Une structure salariale âgée	23
3/ CONDITIONS D'EMPLOIS	25
3.1 Conditions d'emplois : contrats, temps partiels et nature des emplois	25
3.2 Niveaux de rémunérations	27
PRÉSENTATION DES AUTEURS	31



PRÉSENTATION

DE LA MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE ET CHAMP SALARIÉ COUVERT

Les données exploitées dans le cadre de cette étude concernent **uniquement les fondations employeuses** (les unités légales et leurs établissements). **La liste des unités légales** (siège social) définissant le périmètre de l'étude a été co-construite par l'Observatoire national de l'ESS et le Centre Français des Fonds et Fondations (CFF) à partir du répertoire des entreprises et des établissements SIRENE¹ de l'Insee, des bases de données ministérielles et des bases de données du CFF. La liste établie porte sur environ 2 500 fondations et fonds de dotation disposant d'un numéro d'immatriculation (SIREN²) unique dans le répertoire SIRENE de l'Insee. Elle couvre la plupart des fondations et fonds de dotation (fondations reconnues d'utilité publique - FRUP, fondations d'entreprises, fondations spécialisées et fonds de dotation), à l'exception des fondations abritées et des fondations universitaires qui ne disposent pas d'une personnalité morale et juridique distincte de celle de la fondation ou de l'établissement d'enseignement qui les abritent. Pour ces raisons, ces fondations n'ont pas de numéro d'immatriculation (SIREN) auprès de l'Insee et ne sont pas juridiquement employeuses, même si elles peuvent bénéficier d'emplois mis à disposition par les structures qui les abritent (les fondations sous égide peuvent être abritées par des fondations reconnues d'utilité publique, des fondations de coopération scientifique ou

des fondations partenariales ; les fondations universitaires sont abritées par un établissement de recherche ou d'enseignement supérieur). Les emplois mis à disposition par les fondations abritantes sont en revanche comptabilisés dans les effectifs de l'unité légale et donc pris en compte dans le cadre de cette étude.

À partir de la liste établie, l'Observatoire national de l'ESS a construit **une commande de données sur mesure** pour l'étude du CFF auprès de ses partenaires techniques que sont l'Insee et de l'Urssaf pour étudier le champ salarié des fondations et fonds de dotation.

Le périmètre retenu couvre donc de manière exhaustive les unités légales employeuses disposant d'une personnalité morale et juridique, **il ne prend pas en compte les emplois mis à disposition par une autre entité juridique que celle d'une fondation** (dans le cas des fondations d'entreprise, universitaires).

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA DONNÉE STATISTIQUE SUR LE CHAMP DES FONDATIONS

Le travail de constitution de la liste des fondations et fonds de dotation a permis de mettre en lumière un certain nombre d'unités légales mal classées par les services de la statistique publique. Ainsi, sur les 2 500 unités légales retenues et présentes dans le fichier SIRENE, environ 200 n'ont pas un statut juridique de fondation (9300) alors même que leur dénomination et leur fonctionnement les rattachent clairement à des fondations.

Une partie d'entre elles sont d'ailleurs déclarées comme fondation ou fonds de dotation dans les annonces du Journal Officiel. Il s'agit majoritairement de fondations d'entreprises, FRUP et fonds de dotation qui ont un statut associatif dans la nomenclature de l'Insee. Un travail de sensibilisation devra être mené auprès de l'Insee et en direction de ces fonds et fondations pour améliorer la qualité des données.

Cela explique en grande partie **les écarts constatés entre les données produites par l'Observatoire national de l'ESS**, qui s'appuie sur la catégorie juridique 9300, et **cette étude plus empirique qui couvre aussi le champ de certaines fondations mal classées.**

¹SIRENE est un répertoire administratif géré par l'Insee, il enregistre toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, sur l'ensemble du territoire français.

²Sont inscrites au répertoire SIRENE toutes les personnes physiques ou morales :
- immatriculées au registre du commerce et des sociétés,
- au répertoire des métiers ou en Préfecture (associations et fondations) ;
- ET/OU employant du personnel salarié ;
- ET/OU soumises à des obligations fiscales ;
- ET/OU bénéficiaires de transferts financiers publics.

SOURCE DES DONNÉES SUR L'EMPLOI



INSEE FLORES **FICHER LOCALISÉ DES RÉMUNÉRATIONS** **ET DE L'EMPLOI SALARIÉ**

Flores est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrit l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des entreprises (unités légales) et de leurs établissements. La source Flores est utilisée pour fournir des statistiques localisées jusqu'au niveau communal.

Flores couvre la totalité des employeurs (fonction publique, employeurs privés, y compris les particuliers employeurs), à l'exception des activités du ministère des Armées. Les données Flores couvrent la France entière, à l'exception du territoire de Mayotte.

L'exercice 2017 correspond à la première réalisation de Flores, qui succède au processus de « Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) ». **À la date de réalisation de l'étude, 2018 est le dernier millésime disponible.**



ACOSS **BASE SEQUOIA 2010-2020**

La base Séquoia de l'ACOSS et des URSSAF centralise les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC. La DSN fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC.

Les données sur les évolutions et les soldes net d'emplois entre deux périodes sont issues du traitement de la base de données transmise dans le cadre de partenariats conclus avec l'ACOSS au niveau national et avec les URSSAF dans les régions. Elles comprennent les indicateurs suivants : nombre d'établissements actifs (avec une masse salariale strictement positive), emplois salariés en fin de période et masse salariale, au niveau de la France entière, des régions et des départements. Les emplois salariés (ou postes)



ESTIMATIONS DES EMPLOIS INDIRECTS GÉNÉRÉS **PAR LES FONDATIONS DISTRIBUTIVES :**

Nous estimons que les fondations distributives financent entre 10 000 et 17 000 emplois par an. Afin d'estimer ces emplois indirects, nous nous sommes basés sur le montant approximatif distribué par ces fondations (2,4 milliards d'euros selon [l'étude](#) de l'observatoire de la philanthropie) et



INSEE DSN **DÉCLARATION SOCIALE** **NOMINATIVE**

La Déclaration sociale nominative (DSN) a progressivement remplacé la Déclaration annuelle des données sociales (DADS) sur le champ privé. Sa mise en œuvre est l'aboutissement d'un projet de simplification administrative qui s'est étalé sur près de dix ans. **Les données utilisées pour la validité 2018 sont donc issues majoritairement de DSN** et marginalement de DADS.

Le champ de cette source est étendu aux trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière), et aux salariés des particuliers-employeurs, il recouvre donc l'ensemble des salariés du secteur économique français.

Cette source permet d'effectuer l'analyse des emplois et des salaires selon la nature de l'emploi (durée, condition d'emploi, qualification, rémunération...), les caractéristiques du salarié (sexe, âge, département de résidence) et de l'établissement employeur (secteur d'activité, lieu d'implantation, taille...)

correspondent au nombre de salarié-es de l'établissement ayant un contrat de travail au dernier jour du trimestre. Chaque salarié-e compte pour un-e, indépendamment de son contrat ou de sa durée de travail. Un poste ne doit donc pas être rapproché de la notion d'équivalent temps plein (ETP) ou de poste non annexe utilisée par l'Insee.

RÉGIME AGRICOLE - DONNÉES MSA

Une part (évaluée à moins de 8 %) des effectifs salariés de l'ESS relève du régime agricole dont le recouvrement des cotisations sociales est assuré par la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Il s'agit dans l'ESS des effectifs salariés du secteur agricole et agroalimentaire, et de certaines entreprises relevant de la MSA (Crédit agricole par exemple). L'Observatoire national de l'ESS a conclu un partenariat avec la MSA pour couvrir les entreprises privées du régime agricole.

Les fondations et fonds de dotation relèvent rarement du régime agricole.

la part de l'emploi dans le budget total des associations en France (40%). Ainsi, elles distribuent environ 800 millions d'euros pour l'emploi, ce qui représente, en fonction du salaire moyen dans ces structures, entre 11 000 et 17 000 emplois.

1/ L'EMPLOI

DANS LES FONDATIONS ET FONDS DE DOTATION

1.1 LES CHIFFRES CLÉS DE L'EMPLOI DANS LES FONDATIONS ET FONDS DE DOTATION

À fin décembre 2018, on recense **721 fondations employeuses** (unités légales), représentant un total de **2 430 établissements employeurs** [Tableau 1]. L'ensemble des fondations et fonds de dotation et leurs établissements emploient **122 916 salarié·es** à fin 2018.

Sur l'ensemble de l'année 2018, 188 459 salarié·es ont travaillé dans le secteur des fondations (tous types de contrats et de durée), cela représente 104 440 équivalents temps plein sur l'année.

TABLEAU 1 : Nombres d'unités légales employeuses, d'établissements employeurs et de salarié·es travaillant juridiquement dans une fondation en 2018

TYPE DE FONDATIONS	Unités légales employeuses	Etablissements employeurs	Effectifs à fin décembre 2018	Effectifs ETP sur l'année 2018
Fondation reconnue d'utilité publique	524	2 214	120 717	102 487
Fondations d'entreprise	31	32	185	188
Fondation de coopération scientifique (FCS)	28	33	1 399	1 243
Fondation partenariale (FP)	22	28	303	269
Fonds de dotation	116	123	312	253
Ensemble des fondations et fonds de dotation	721	2 430	122 916	104 440

→ SOURCE : Observatoire national de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018

➤➤ RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR TYPE DE FONDATION

■ Les Fondations reconnues d'utilité publique (FRUP) principales pourvoyeuses d'emploi des fondations et fonds de dotation

Les FRUP couvrent 73% de l'ensemble des fondations et fonds de dotation employeurs et, avec **120 717 salarié·es** à fin 2018, pèsent pour plus de 98% des emplois [Figure 1]. Sur l'ensemble de l'année, 185 009 salarié·es (102 487 ETP) ont travaillé dans une FRUP. Elles portent également le plus gros contingent d'établissements employeurs (2 214). Les FRUP portent également l'emploi des fondations abritées. La majorité des FRUP sont des fondations gestionnaires d'activités sanitaires et sociales issues de l'héritage historique des œuvres philanthropiques et religieuses. Certaines sont « mixtes » avec un fonctionnaire gestionnaire mais aussi distributif. Depuis plusieurs années, on observe un phénomène en progression de reprise d'activités sanitaire et sociale associatives par des FRUP.

■ Les fondations d'entreprises plus rarement directement employeuses

Les fondations d'entreprises, avec 31 unités légales employeuses et 185 salarié·es à fin 2018 (1,3% des fondations employeuses et 0,2% de l'emploi), sont plus rarement employeuses. Ce faible poids est dû au fait que de nombreuses fondations d'entreprises, parmi les 420 structures recensées par l'Observatoire de la Philanthropie³, n'emploient pas directement de salarié·es, mais bénéficient pour leur fonctionnement de postes mis à disposition par l'entreprise qui porte la fondation⁴. Sur l'ensemble de l'année 2018, les fondations d'entreprises ont employé 294 salarié·es (188 ETP).

³Observatoire de la Philanthropie / Fondation de France, Baromètre annuel de la philanthropie 2020 « Les fondations et fonds de dotation en France »

⁴Des ressources humaines au service de l'intérêt général, Juris Association n°535 du 15 mars 2016

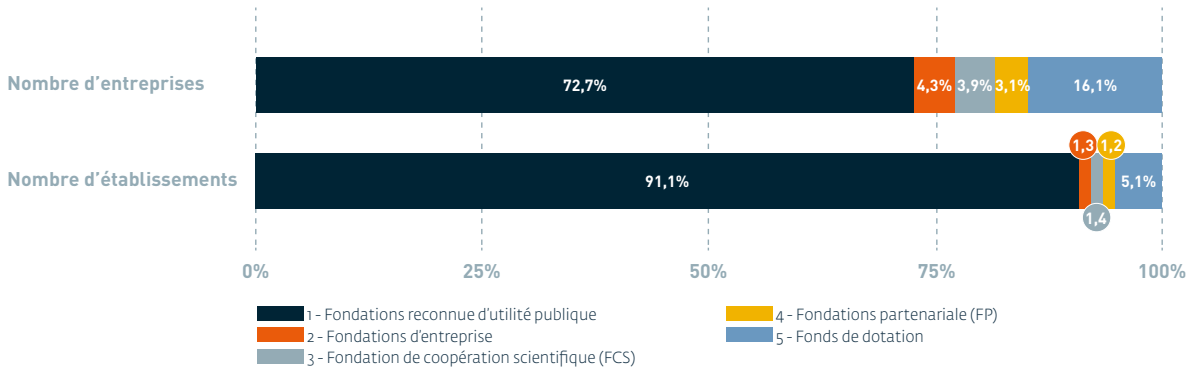
■ Les Fondations spécialisées concentrent quelques grandes entreprises

Les fondations spécialisées se composent des fondations de coopération scientifique (28 unités légales employeuses et 1 399 salarié-es) et des fondations partenariales (22 unités légales employeuses et 303 salarié-es). Les fondations universitaires n'ont pas de personnalité morale et juridique distincte de celle de la fondation ou de l'établissement d'enseignement qui les abrite et ne sont comptabilisées dans cette étude. Au total, les fondations spécialisées emploient **1 702 salarié-es** à fin 2018 (2 661 salarié-es sur l'ensemble de l'année 2018, soit 1 512 ETP).

■ Le fonds de dotation, un outil juridique et financier en développement

Les Fonds de dotation, outils innovants de financement du mécénat, créés par la loi du 4 août 2008, dite « de modernisation de l'économie »⁵, sont plus rarement employeurs. L'Observatoire de la Philanthropie recense 1 793 fonds de dotation actifs. Parmi eux, 116 seulement portent de l'emploi à fin 2018, soit un total de **312 salarié-es** (0,3% des salarié-es de l'ensemble des fondations et fonds de dotation employeurs). Sur l'ensemble de l'année 2018, 495 personnes (253 ETP) ont travaillé dans un fonds de dotation.

FIGURE 1 : Répartition des unités légales employeuses et de leurs établissements employeurs à fin 2018 par type de fondations



→ SOURCE : Observatoire national de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018

LE MODE DISTRIBUTIF : UN ANGLE MORT DE LA STATISTIQUE DE L'EMPLOI DANS LES FONDATIONS ET FONDS DE DOTATION ?

L'importance des fondations reconnues d'utilité publique (FRUP) dans le périmètre étudié, dont 60% d'entre elles répondent au modèle de gestion directe d'activités, en particulier dans les activités sanitaire et sociale, conduit à mettre en avant **le mode opérateur lorsque que l'on étudie la question de l'emploi dans les fondations.**

Pourtant le mode distributif est largement majoritaire dans les activités de l'ensemble des fondations puisque, selon l'Observatoire de la Philanthropie (Fondation de France), il correspond au mode opératoire principal de 81% des fondations recensées en 2018. Le modèle distributif est notamment représenté par quelques FRUP, les fondations abritées dont les emplois sont portés par les FRUP abritantes, les fondations d'entreprises et la grande majorité des fonds de dotation.

Si ce mode transparait moins dans le cadre de cette étude, c'est parce que l'approche statistique retenue concerne les entreprises **qui salarient directement leurs effectifs**. Elle ne prend pas en compte l'ensemble des salarié-es mises à disposition dans les fondations par une autre entreprise. Ce mode d'emploi constitue pourtant **la grande majorité des effectifs dédiés au fonctionnement des fondations distributives**, au premier rang desquelles les fondations

d'entreprises. L'enquête menée par KPMG pour le Centre Français des Fonds et Fondations témoigne ainsi de l'importance de la valorisation des compétences des salarié-es dans ce type de fondation, le plus souvent à titre gracieux, sans défiscalisation, et sur la base du seul volontariat des salarié-es de l'entreprise. Ce dispositif permet entre autres à l'entreprise d'éviter d'affecter la majeure partie de la dotation initiale aux ressources humaines et au fonctionnement de sa fondation, pour mieux financer les projets qu'elle soutient. Certains services, comme la gestion administrative et financière, sont ainsi pleinement délégués à l'entreprise fondatrice. Cela ne veut donc pas dire que les fondations distributives ne portent pas ou peu d'emploi, mais qu'elle en portent d'une façon qui ne permet pas de les identifier au moyen des outils de la statistique publique.

En conséquence, la part de certaines catégories de fondations correspondant au mode distributif est ici sensiblement restreinte par rapport au recensement effectué par d'autres études, comme celle de l'Observatoire de la Philanthropie [Tableau 2] : on ne compte ainsi que 7,4% de fondations d'entreprises portant directement des emplois ou 6,5% de fonds de dotation employeurs. En revanche, la majorité des FRUP recensées sont juridiquement directement employeuses (81,6%).

⁵ Article 140 de la loi n° 2008-776

⁶ Des outils pour accompagner et rendre compte des ressources humaines - KPMG / Centre Français des fonds et fondations, 2015

TABLEAU 2 : Comparaison du périmètre des unités légales retenues entre l'étude de l'Observatoire de la Philanthropie de la Fondation de France et celle sur l'emploi du Centre Français des fonds et fondations.

	Unités recensées par la Fondation de France	Unités légales employeuses fin 2018	Part des unités légales employeuses
Fondations reconnues d'utilité publique	641	524	81,8%
Fondations d'entreprises	430	31	7,2%
Fondations spécialisées	107	50	46,7%
Fonds de dotations	1 947	116	6,0%
Total Fondations et fonds de dotation (disposant d'une personnalité juridique)	3 125	721	23,1%

→ SOURCE : Observatoire national de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018 ; Fondation de France / Baromètre annuel de la philanthropie 2021 « Les fondations et fonds de dotation en France »

Comme nous le verrons ensuite, la taille des fondations, leur orientation sectorielle ou encore la représentation des différentes catégories de métiers sont significativement différentes entre le modèle correspondant à la gestion directe d'activités, soit le mode « opérateur », et le modèle dit « distributif ».

1.2 DES STRUCTURES DE PLUS GRANDE TAILLE QUE DANS L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE

Les fondations employeuses se démarquent de l'ensemble de l'économie par une proportion beaucoup plus importante d'unités légales de moyenne et de grande taille. Les fondations qui emploient entre 50 et 249 salariées concentrent ainsi 15,7% de l'ensemble des fondations et fonds de dota-

tion contre 2,3% pour les structures de l'ensemble de l'économie [Tableau 3] et 3,7% des entreprises de l'ESS. Les grandes entreprises de plus de 250 salariées regroupent quant à elles 11,5% des fondations et fonds de dotation contre seulement 0,3% dans l'ensemble de l'économie.

TABLEAU 3 : Répartition des unités légales* selon la taille dans les fondations et fonds de dotation et dans l'ensemble de l'économie

	Micro entreprises 1-9	Petites entreprises 10-49	Moyennes entreprises 50-249	Grandes entreprises > 250	Ensemble
Ensemble des fondations et fonds de dotation	53,7%	19,1%	15,7%	11,5%	100,0%
Ensemble de l'ESS	80,9%	15,1%	3,7%	0,3%	100,0%
Ensemble de l'économie	86,2%	11,2%	2,3%	0,3%	100,0%

*Unités légales employeuses, hors auto-entrepreneur-es / micro entreprises

→ SOURCE : Observatoire national de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018

Dans les unités légales, la concentration de l'emploi dans les fondations est très importante au sein des structures de grande taille : **les 83 FRUP de plus de 250 salariées emploient ainsi 86,5% de l'ensemble des salariées des fondations et fonds de dotation.** Parmi elles, 18 FRUP emploient plus de 2 000 salariées, dont deux fondations emploient plus de 5 000 salariées (la fondation des Apprentis d'Auteuil et la fondation Partage et Vie).

On observe des différences importantes selon la nature de la fondation [Figure 2]. Ainsi, 80,6% des fondations d'entreprises et 94,8% des fonds de dotation ont moins de 10 salariées. Rappelons que de nombreuses fondations d'entreprises fonctionnent avec des salariées mises à disposition par l'entreprise. Par comparaison, les FRUP ne comprennent que 43,5% de micro-entreprises, mais 19,3% d'unités légales employant entre 50 et 249 salariées et 15,8% en

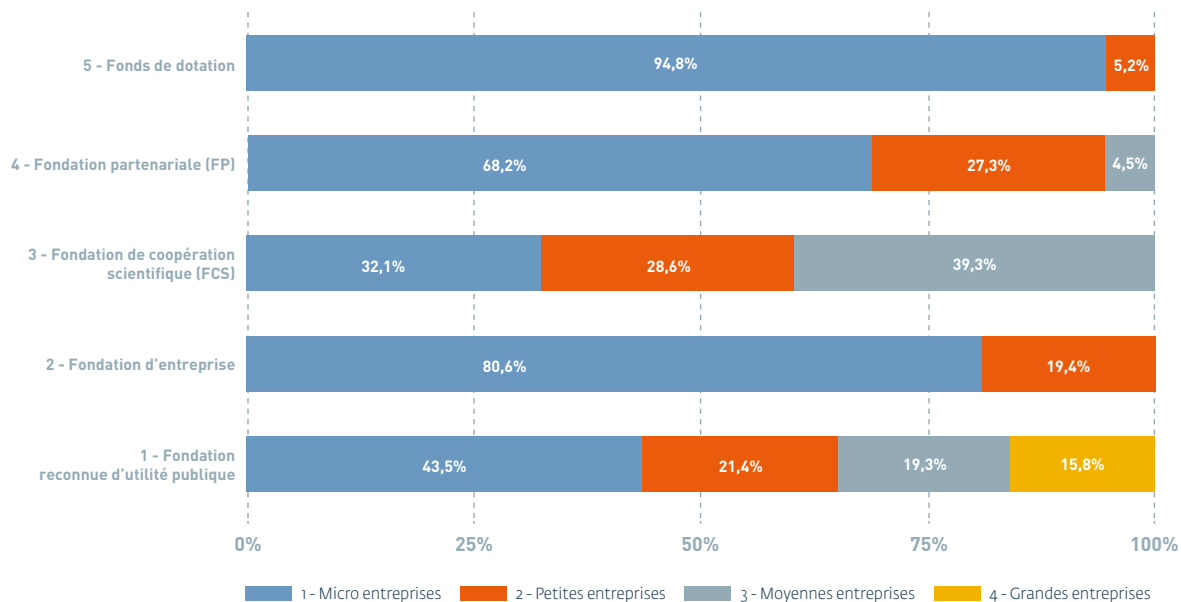
employant plus de 250 salariées. C'est le plus souvent en leur sein que se mettent en œuvre des activités de gestion d'établissements sanitaires et sociaux, mais aussi des établissements culturels, d'enseignement et de recherche, raison pour laquelle leur taille est plus importante que les autres catégories de fondations. Il en va de même pour les fondations spécialisées dont les activités de recherche les dotent de moyens humains plus importants : 39,3% des fondations de coopérations scientifiques emploient entre 50 et 249 salariées.

Cette surreprésentation des structures de moyenne et de grande taille dans les fondations et fonds de dotation employeurs reflète l'importance accordée aux moyens humains dans la mise en œuvre de certaines activités gestionnaires, s'éloignant de fait d'un modèle distributif plus orienté vers l'affectation de fonds à des activités et leur ac-

compagnement. Selon, l'Observatoire de la Philanthropie, 51% des dépenses sont consacrées au personnel dans les fondations opératrices, contre 12% dans les fondations distributives⁷. Les fondations distributives seront donc de plus petite taille que les fondations dites « opératrices » dont les effectifs sont plus nombreux.

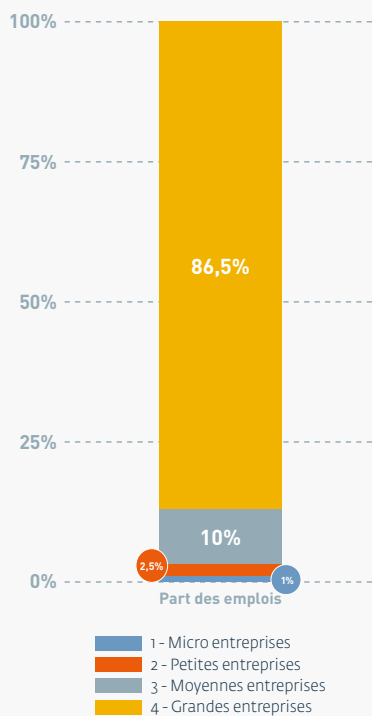
À l'échelle des établissements, on retrouve une part plus élevée de plus grands établissements : 33,5% emploient de 10 à 49 salariées et 26,9% emploient de 50 à 250 personnes.

FIGURE 2 : Représentation des unités légales par taille selon la catégorie de fondations



→ SOURCE : Observatoire national de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018

FIGURE 3 : Répartition des emplois par taille d'unités légales dans les fondations et fonds de dotation



→ SOURCE : Observatoire national de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018



Au niveau des unités légales, contrairement à une idée répandue, les salariées des fondations et fonds de dotation travaillent principalement dans des grandes entreprises de plus de 250 salariées [Figure 3]. Elles concentrent à elles seules 86,5% du total des emplois. Il s'agit notamment de fondations de type FRUP, gestionnaires d'activités sanitaires et sociales.

⁷ Les fondations et fonds de dotation en France de 2001 à 2018 », Fondation de France, 2019

A l'échelle des établissements, les emplois sont également concentrés dans les structures de plus grandes tailles, mais de manière moins marquée que pour les unités légales [Tableau 4]. Ainsi, 32,9% des salariées travaillent dans des grands établissements (plus de 250) et 47,3% dans des moyens établissements (entre 50 et 249). Le secteur fondatif se démarque là encore du reste des établissements de l'ESS et de l'ensemble de l'économie.

TABLEAU 4 : Répartition des emplois selon la taille des établissements dans les fondations et fonds de dotation et dans l'ensemble de l'économie

	Micro établissements 1-9	Petites établissements 10-49	Moyennes établissements 50-249	Grandes établissements > 250	Ensemble
Ensemble des fondations et fonds de dotation	2,6%	17,2%	47,3%	32,9%	100,0%
Ensemble de l'ESS	13,3%	33,5%	39,4%	13,8%	100,0%
Ensemble de l'économie	18,7%	25,7%	27,6%	28,0%	100,0%

→ SOURCE : Observatoire national de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018

1.3 L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, UN RÉVÉLATEUR DES DIVERS TYPES DE FONDATIONS ET DE LEUR FONCTIONNEMENT

Un regard porté sur les secteurs est essentiel pour appréhender la nature des activités portées par les fondations employeuses (opératrices et/ou distributives), leur fonction dans le reste du tissu économique, ainsi que la nature des emplois proposés et le profil des salariées (cf. parties suivantes).

TABLEAU 5 : Nombre et part des entreprises (unités légales) et des établissements employeurs des fondations et fonds de dotation par secteurs d'activités

SECTEUR D'ACTIVITÉ (NAF)	Nombre d'entreprises	Part des entreprises	Nombre d'établissements	Part des établissements
Action sociale (QB)	168	23,3%	1 307	53,8%
Activités de services administratifs et de soutien (NZ)	8	1,1%	26	1,1%
Activités spécialisées scientifiques et techniques (MZ)	65	9,0%	87	3,6%
Arts et spectacles (RZ1)	61	8,5%	73	3,0%
Enseignement (PZ)	35	4,9%	160	6,6%
Hébergement et restauration (IZ)	29	4,0%	83	3,4%
Non-classées (9499Z)	275	38,1%	373	15,3%
Santé humaine (QA)	43	6,0%	261	10,7%
AUTRES SERVICES	31	4,3%	52	2,1%
Sport et loisirs (RZ2)	6	0,8%	8	0,3%
ENSEMBLE	721	100,0%	2 430	100,0%

→ SOURCE : Observatoire national de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018

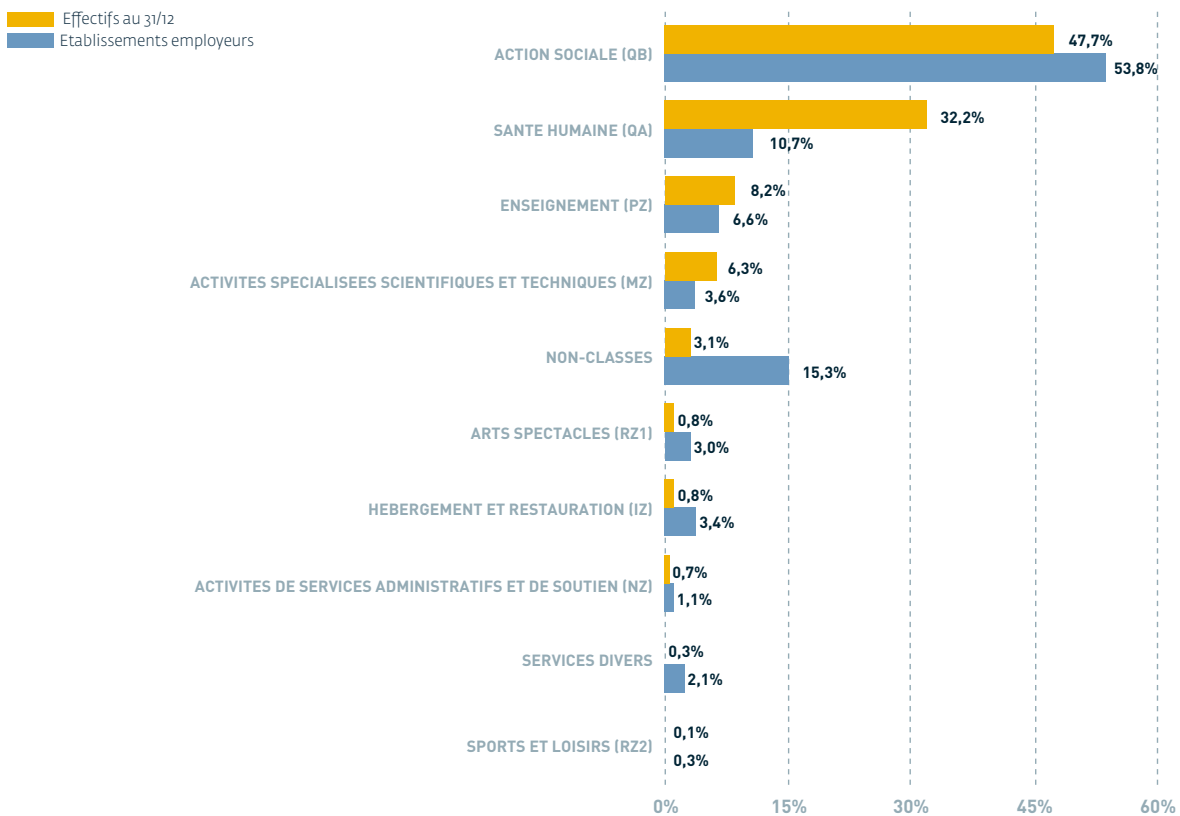
Le principal constat issu de l'observation de la répartition des entreprises et établissements employeurs des fondations et fonds de dotation est la prédominance du secteur de l'action sociale, de la santé et des non-classées (NAF 9499Z : Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire), ce dernier concernant majoritairement les fondations distributives [Tableau 5].

La répartition des effectifs salariés à l'échelle des établissements employeurs par secteurs d'activités renforce ce premier constat. La majorité de l'emploi dans les fondations relève de l'action sociale (47,7% des emplois) et de la santé (32%) [Figure 4]. Cette structuration sectorielle est particulièrement déterminante, surtout si on la compare avec l'ensemble de l'économie (7,1% des emplois dans l'action sociale et 6,8% dans la santé), voire même de l'ESS (respectivement 40,9% et 7,6%).

* Voir encadré : La catégorie des « non classés » ou la difficulté à classer les fondations distributives

Elle explique en grande partie les caractéristiques globales des conditions de travail et le profil des salarié-es travaillant dans le secteur des fondations et fonds de dotation.

FIGURE 4 : Répartition des salarié-es et des établissements employeurs des fondations et fonds de dotation par secteurs d'activités



→ SOURCE : Observatoire national de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018

Le secteur de l'**action sociale** concentre 1 307 établissements et 58 692 salarié-es à fin 2018, soit près de la moitié des établissements et des effectifs salariés des fondations et fonds de dotation. Sur l'ensemble de l'année 2018, le secteur a employé 88 930 postes. L'**hébergement médicalisé** est une activité particulièrement importante pour le secteur de l'action sociale, elle qui regroupe 41,3% des emplois, le plus souvent dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les établissements restants mettent en œuvre **diverses activités d'action sociale sans hébergement** (14,0% des emplois – prévention, médiation sociale, accueil et accompagnement social), de l'**hébergement social**, et des activités **d'aide par le travail**, qui comprennent notamment des établissements d'insertion socioprofessionnelle à destination de personnes en situation d'handicap (les Etablissements Sociaux d'Aide par le Travail ou ESAT). Quelques grandes fondations portent plusieurs de ces activités dans leurs différents établissements.

Le secteur de la **santé**, quant à lui, avec ses 261 établissements employant 39 356 salarié-es à fin 2018, soit 10,7% des établissements et 32,0% des effectifs, est essentiellement représenté par des fondations gérant des activités hospitalières. C'est une caractéristique essentielle des fondations employeuses qui en fait des actrices de poids dans le domaine sanitaire de l'économie sociale et solidaire (les fondations pèsent 15% de l'emploi du secteur sanitaire au

sein de l'ESS). Elles y assurent un véritable service public⁹ au même titre que les hôpitaux publics. On y trouve également dans une moindre mesure des établissements de soins infirmiers à domicile et de médecine généraliste. Parmi les plus importantes fondations hospitalières en nombre d'emplois se trouvent notamment la Fondation Bon Sauveur, prenant en charge les personnes en situation de handicap, ou la Fondation de l'hôpital Saint Joseph. Sur l'ensemble de l'année 2017, les fondations du secteur sanitaire ont employé 55 124 salarié-es.

Héritières de la charité chrétienne au Moyen-âge, puis de la philanthropie laïque au tournant du XIX^{ème} siècle, les œuvres sociales et sanitaires directement gérées par de grandes fondations disposent de nombreux établissements sur tout le territoire et constituent encore aujourd'hui l'un des socles principaux du secteur des fondations en France, qui le distingue dans sa structure d'autres pays où la philanthropie revêt d'autres significations.

Un autre grand secteur des fondations est celui de l'**enseignement** (6,6% de l'emploi et 8,2% des établissements employeurs). Il se compose principalement des établissements de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (57,6% des établissements de l'enseignement et 79,3% de l'emploi). Parmi les fondations les plus importantes de ce secteur se trouvent notamment la fondation des Apprentis d'Auteuil pour l'éducation et la formation des jeunes en

⁹ ESS France, Atlas commenté de l'ESS, Dalloz, éditions 2020, pages 169 à 172

difficultés scolaires et sociales, ou encore la fondation Providence de Ribeuville qui gère plusieurs établissements scolaires.

Les **activités spécialisées scientifiques et techniques** comprennent quant à elles 87 établissements employant 7 728 salariées, soit 6,3% de l'emploi des fondations et fonds de dotation. On y trouve une large majorité de fondations dédiées à des activités de **recherche et développement** dans le domaine des sciences physiques et naturelles (Institut Curie ou Institut Pasteur pour ne citer que les deux plus gros employeurs).

L'**hébergement et la restauration** comprend 83 établissements employant 936 salariées, soit 3,4% des établissements et 0,8% des emplois des fondations et fonds de dotation. Outre les structures du tourisme social et solidaire rattachées à des organisations professionnelles (la RATP, la gendarmerie, etc.), ce secteur est surtout représenté par des établissements d'hébergement à vocation de réinser-

tion sociale comme la Fondation Aralis. La restauration y est quasiment absente.

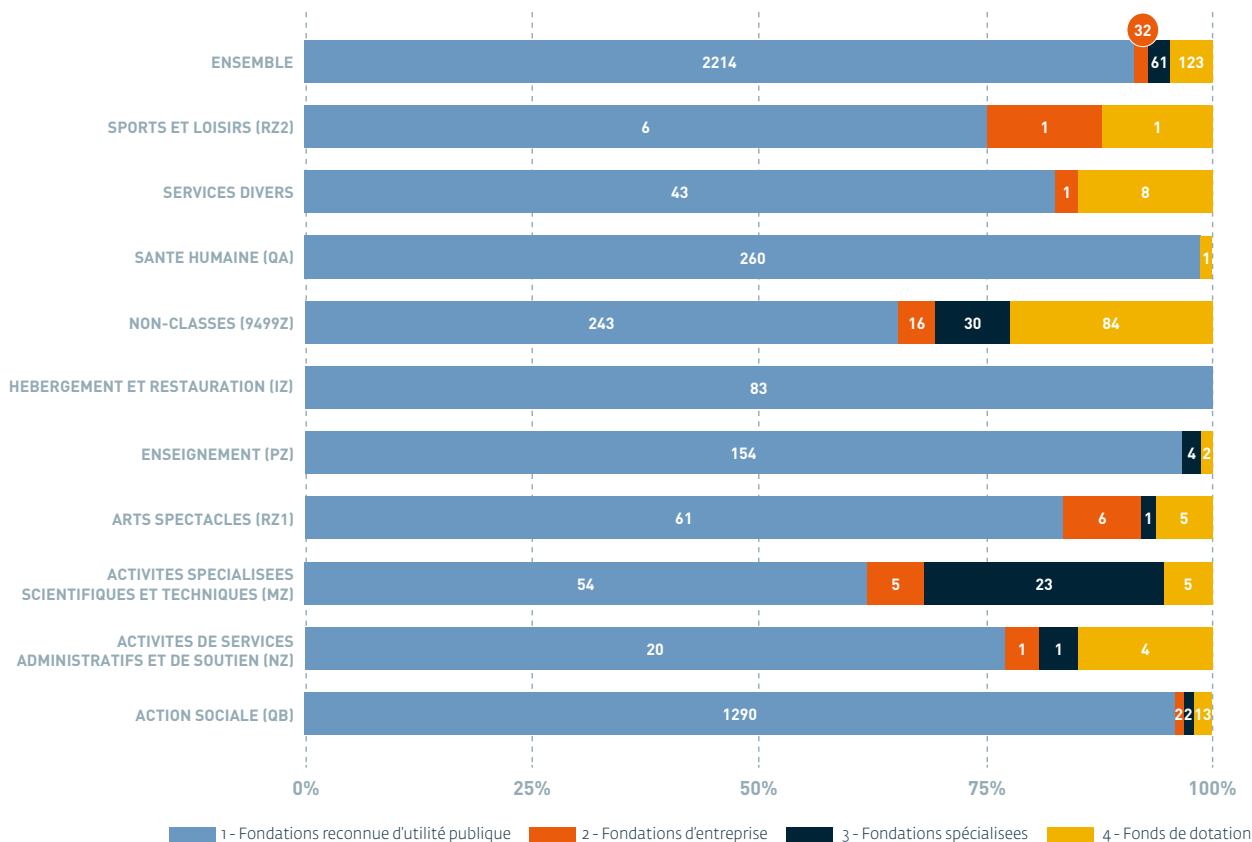
Le secteur des **arts et spectacles**, avec 73 établissements et 1 041 salariées, a une part relativement marginale dans l'emploi total des fondations et fonds de dotation (0,8%). La grande majorité de ces structures relèvent d'activités de gestion de musées ou de sites et monuments historiques, telles que la Fondation du Patrimoine ou bien la Fondation du parc régional de Camargue.

Se trouvent enfin parmi les derniers secteurs représentés en termes d'emplois, les **activités de services administratifs et de soutien** (0,7%), les **services divers** (0,3%) - qui regroupent dans les faits principalement des fondations d'entreprises (et qui sont majoritairement classées dans la catégorie « 9499Z ») - et enfin, les activités de **sports et loisirs** (0,1%).

DES ORIENTATIONS SECTORIELLES CARACTÉRISTIQUES SELON LE TYPE DE FONDATION

Dans chacun de ces secteurs les **FRUP** sont majoritaires et plus particulièrement dans l'action sociale, l'enseignement, la santé ou l'hébergement-restauration, où elles représentent la quasi-totalité des établissements [Figure 5]. Les **fondations d'entreprises** sont plus nombreuses dans les activités dites « non classées » (16 établissements, soit 50% du total), les activités d'arts et spectacles (6) et les activités spécialisées scientifiques et techniques (5). Les **fondations de coopération scientifique** relèvent pour 37,7% du secteur des activités scientifiques et techniques (23 établissements) et pour 49,2% des activités dites « non classées » (30 établissements). Enfin, les **fonds de dotation** sont quant à eux surreprésentés dans les activités dites « non classées » (84 établissements, soit 68,3% du total).

FIGURE 5 : Répartition des différents établissements par secteur d'activités et type de fondation



LA CATÉGORIE DES « NON CLASSES » OU LA DIFFICULTÉ À CLASSER LES FONDATIONS DISTRIBUTIVES DANS L'APPAREIL STATISTIQUE

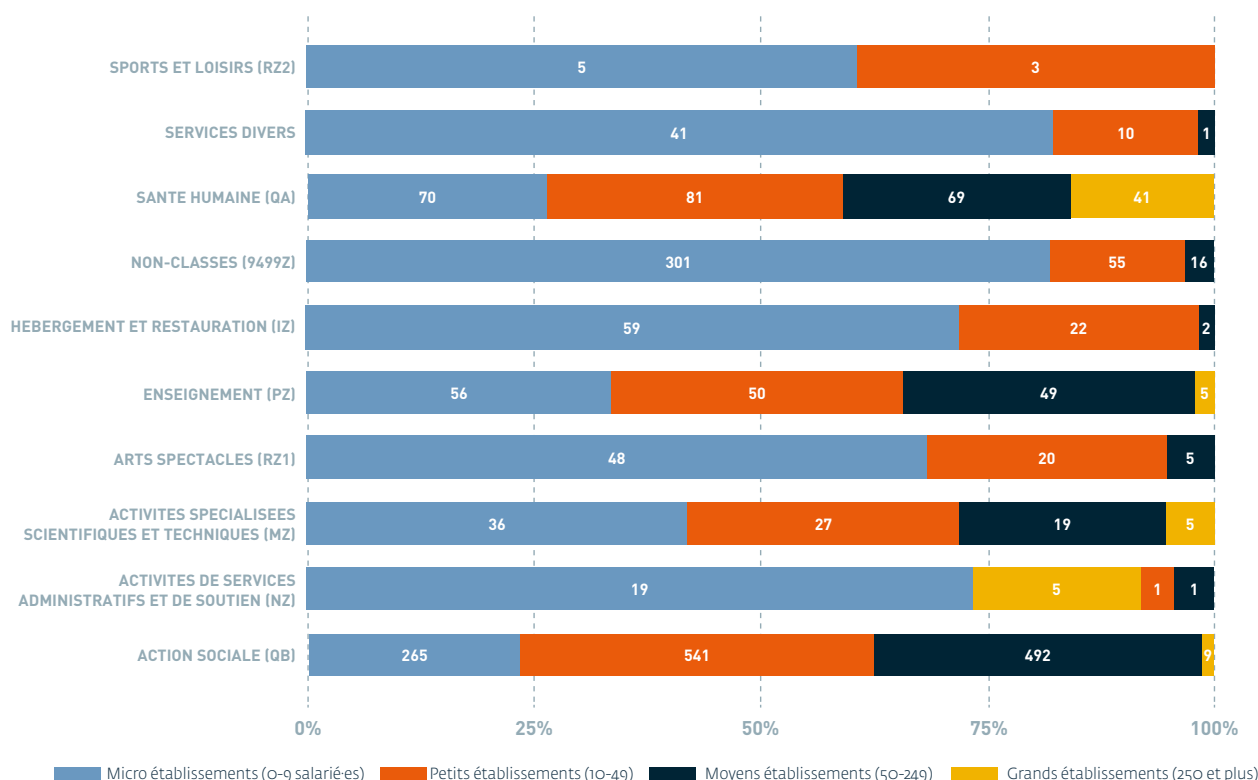
La catégorie des « non classés » (9499Z : autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire) comprend 15,3% des établissements employeurs et 3,1% des emplois. Comme pour les associations, ces fondations « non classées » seraient pour partie « mal classées » puisqu'un grand nombre d'entre elles se trouvent être rattachées à des établissements universitaires et activités dans le domaine de la recherche et du développement (49,2% des fondations spécialisées y sont répertoriées). D'autres, telles que les fondations d'entreprises ou les fonds de dotation, se caractérisent par **la prédominance d'un modèle essentiellement distributif**, où l'affectation des fonds et l'accompagnement d'une variété de projets ne permet pas de circonscrire leur activité dans une catégorie particulière, et se retrouvent par défaut répertoriées dans ce code d'activités. Cette catégorie des activités « non classées » concentre ainsi 50% des fondations d'entreprises et 68,3% des fonds de dotation, alors qu'elle ne répertorie que 11,0% des FRUP.

LA TAILLE DES FONDATIONS DÉTERMINÉE PAR LEUR ACTIVITÉ ET LE TYPE DE FONDATION

L'action sociale, la santé et l'enseignement, secteurs où le modèle opérateur est plus important, comprennent logiquement des établissements de plus grande taille [Figure 6]. Dans la santé, 42,1% des établissements emploient plus de 250 salarié.es et dans l'action sociale et l'enseignement, cette part s'élève respectivement à 38,3% et 33,8% des établissements. Le secteur des activités spécialisées scientifiques et techniques, dans lequel nous retrouvons de nombreuses fondations spécialisées, compte également des établissements de taille importante : 27,6% ont plus de 250 salarié.es et 31% ont entre 10 et 49 salarié.es. Ces quatre secteurs sont aussi ceux où la proportion de très petites structures de moins de 10 salarié.es est la plus faible.

Au total, les établissements de moins de 10 salarié.es représentent 37,0% du total des fondations et fonds de dotation. Parmi les secteurs dans lesquels nous trouvons de plus petits établissements, citons les activités dites « non classées » (80,7% ont moins de 10 salarié.es), les activités de services administratifs et de soutien (73,1%), l'hébergement-restauration (71,1%), les arts et spectacles (65,8%) ou les sports et loisirs (62,5%). Ces activités correspondent davantage à celles des fondations d'entreprises, des fondations spécialisées ou des fonds de dotation.

FIGURE 6 : Répartition des établissements des fondations et fonds de dotation par taille et secteur d'activités



→ SOURCE : Observatoire national de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018



L'analyse des caractéristiques croisées des fondations et fonds de dotation **permet d'opérer une distinction assez nette entre deux modèles**, l'un s'apparentant au modèle opérateur (FRUP de grande taille opérant dans l'action sociale et la santé et certaines fondations spécialisées) et l'autre, au modèle distributif (fondations d'entreprises et fonds de dotation de petite taille, dont les activités plus diverses sont moins bien repérées dans la statistique publique).

1.4 RÉPARTITION TERRITORIALE : UNE CONCENTRATION FRANCILIENNE

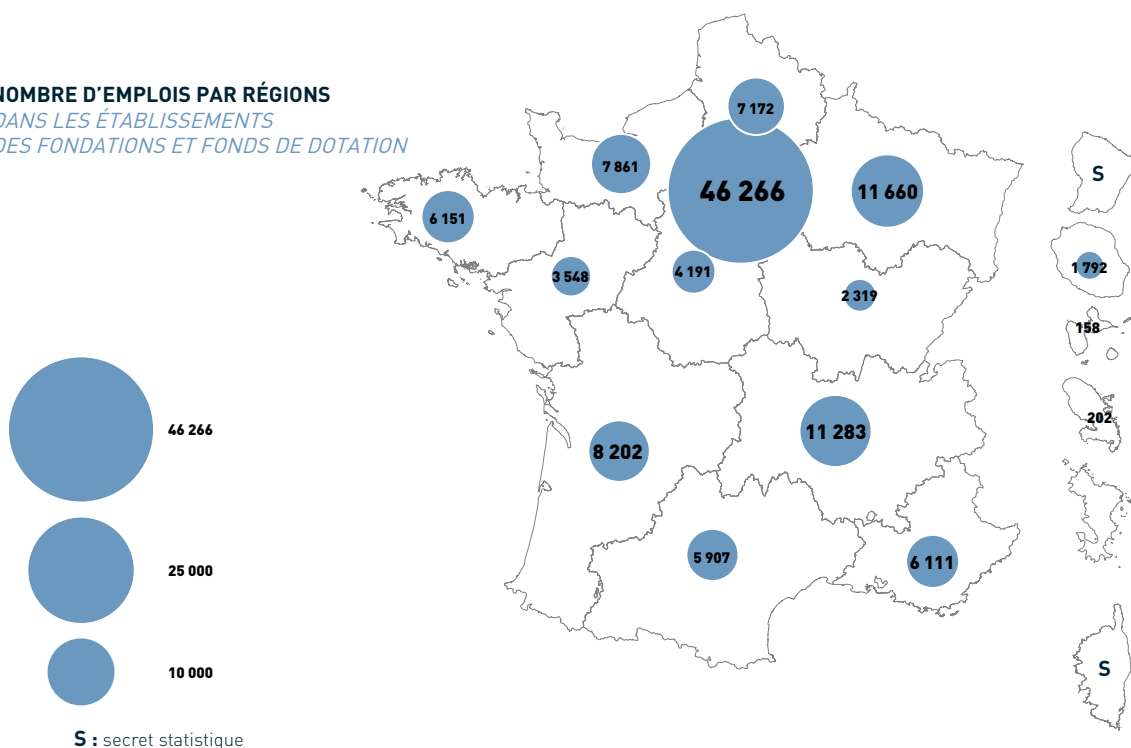
Les emplois des fondations et fonds de dotation sont particulièrement concentrés sur la région francilienne. En Île-de-France, les établissements regroupent **46 266 emplois**, soit 37,6% du total des emplois des fondations et fonds de dotation [Carte 1]. C'est bien plus que pour l'ensemble de l'économie dont l'Île-de-France ne concentre « que » 24,1% des emplois du territoire national. C'est aussi plus de deux fois **plus que pour l'économie sociale et solidaire**, qui se caracté-

rise par la décentralisation plus forte de ses structures et activités sur l'ensemble du territoire : seuls 16,3% des emplois de l'ESS se situent en Île-de-France. Au niveau des unités légales (siège social des fondations), cette concentration est encore plus forte puisque **66 762 emplois** sont directement rattachés à l'une des **383 fondations** dont le siège est implanté en Île-de-France (soit 54,3% des emplois et 53,1% des sièges sociaux).

CARTE 1 : L'emploi dans les établissements des fondations et fonds de dotation par régions

NOMBRE D'EMPLOIS PAR RÉGIONS

DANS LES ÉTABLISSEMENTS DES FONDATIONS ET FONDS DE DOTATION

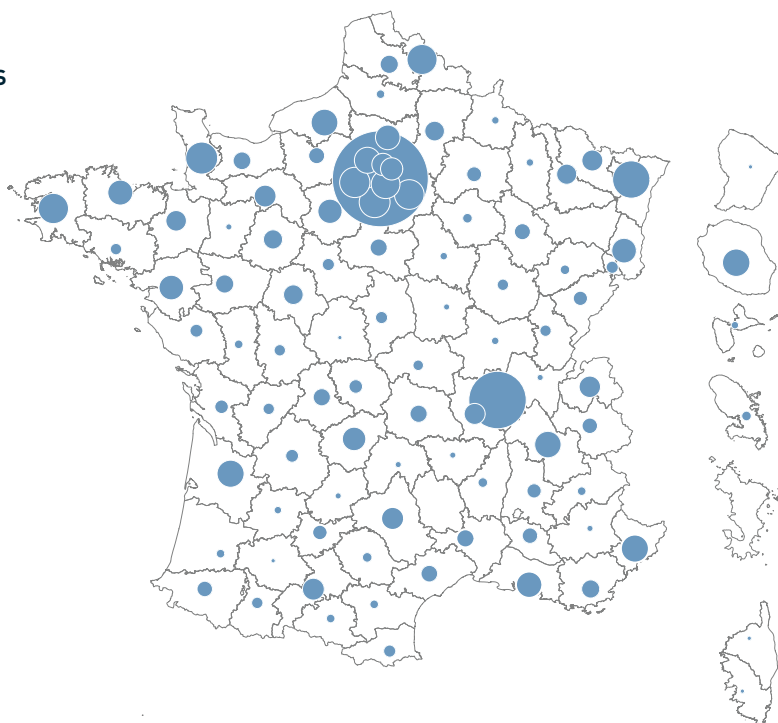
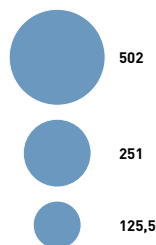


→ SOURCE : Observatoire national de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018

La représentation territoriale des fondations et fonds de dotation au niveau du département [Carte 2] montre que la plupart des établissements franciliens sont en réalité des établissements parisiens : **une fondation sur cinq est située à Paris** (20,6%). Les autres établissements franciliens se situent principalement dans les Hauts-de-Seine (3,8%), l'Essonne (2,1%) ou le Val de Marne (1,9%). En dehors des départements de la région francilienne, c'est le département

du Rhône qui se démarque en regroupant 7,4% des établissements (deuxième département en nombre d'établissements derrière Paris). Cette concentration parisienne est par ailleurs deux fois plus importante que pour l'ensemble de l'économie dont « seulement » 7,7% des établissements se concentrent à Paris. Dans l'ESS, Paris ne regroupe que 5,8% des établissements.

NOMBRE D'EMPLOIS PAR RÉGIONS
DANS LES ÉTABLISSEMENTS
DES FONDATIONS ET
DES FONDS DE DOTATION



→ SOURCE : Observatoire national de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018

UNE COUVERTURE PLUS RÉGIONALE POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE FRUP MAIS DES SIÈGES SOCIAUX QUI RESTENT PRINCIPALEMENT IMPLANTÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

L'observation de l'implantation régionale des établissements des différentes catégories de fondations montre que les fondations reconnues d'utilité publique (FRUP) ont une couverture territoriale plus importante que les autres fondations : 66,0% de leurs établissements employeurs se situent en dehors de la région parisienne, contre 59,4% pour les fondations d'entreprise, 60,7% pour les fonda-

tions de coopération scientifique et 52,8% pour les fonds de dotation. Toutefois, si les activités des FRUP sont plus facilement implantées dans l'ensemble des régions que les autres fondations, leurs établissements sont majoritairement rattachés à un siège qui, lui, est implanté en Île-de-France (dans 55,3% des cas).

LES PETITES FONDATIONS EMPLOYEUSES REPRÉSENTANT PLUTÔT LE MODÈLE DISTRIBUTIF SONT PRINCIPALEMENT IMPLANTÉES EN RÉGION PARISIENNE

Plus les établissements sont de taille petite, moins ils se répartissent également sur l'ensemble des régions et plus ils se concentrent en Île-de-France, soit une tendance inverse à celle observée dans l'économie privée lucrative. Ainsi, les établissements de moins de 10 salariées sont 39,0% à être implantés en région francilienne (+4 points par rapport au poids des établissements situés en Île-de-France. Cela peut s'expliquer par une localisation plus importante des fondations distributives, plus souvent de petite taille, en Île-de-France. Parmi elles, les fondations d'entreprises, généralement localisées au sein ou à proximité du siège de

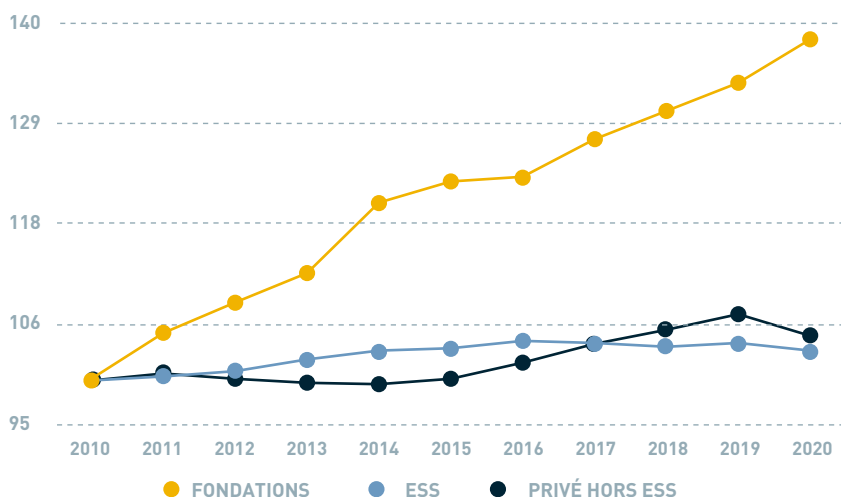
l'entreprise fondatrice, se concentreraient plus facilement en Île-de-France (40,6%), comme 42% des sièges des entreprises de l'économie privée hors ESS. Les établissements des fonds de dotation et les fondations spécialisées se situent également majoritairement en Île-de-France (respectivement 39,3% et 52,9% de leurs établissements).

Toutefois, 41% des grands établissements de « 250 salariées se situent aussi en Île-de-France, cette concentration est relative à la forte implantation des sièges des grandes FRUP sur cette région.

1.5 UNE ÉVOLUTION TRÈS DYNAMIQUE DE L'EMPLOI

L'emploi dans les fondations et fonds de dotation a augmenté de **38,1% entre 2010 et 2020**, de façon quasi-continue [Figure 6], bénéficiant ainsi d'une dynamique particulièrement favorable, comparée à l'ensemble de l'ESS (+ 2,8%) et le reste de l'économie privée (+5,0%). Depuis 2010, on recense ainsi près de **29 675 emplois supplémentaires dans les fondations (solde net d'emplois entre la fin 2010 et la fin 2020)**

FIGURE 7 : Evolution par glissement annuel de l'emploi dans les fondations, l'ESS et de l'économie privée hors-ESS – Base 100 au 4e trimestre 2010



→ SOURCE : Observatoire National de l'ESS / ESS France, d'après ACOSS-URSSAF 2010-2020



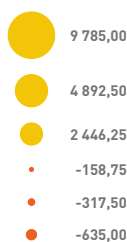
UNE DYNAMIQUE DE PROGRESSION DE L'EMPLOI QUI CONCERNE TOUTES LES RÉGIONS

Cette dynamique de l'emploi se retrouve sur toutes les régions [Carte 3], avec toutefois des fluctuations notables : elle est particulièrement importante dans des régions telles que les Pays de la Loire (+91,4% entre 2010 et 2020), l'Auvergne-Rhône Alpes (+61,2%), le Grand Est (+58,3%) ou

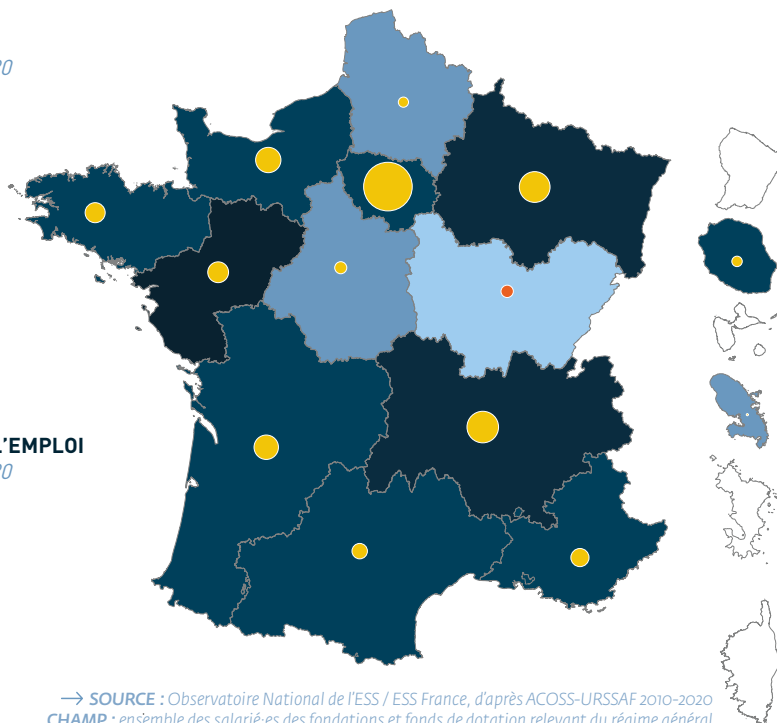
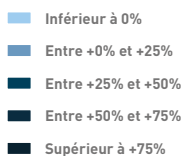
encore la Normandie (+47,2%). Quant à l'Île-de-France, les emplois des fondations y ont augmenté de 35,5% entre 2010 et 2020, représentant 9 785 postes supplémentaires, soit un tiers de l'augmentation totale observée sur toute la France dans les fondations et fonds de dotation.

CARTE 3 : Taux de croissance de l'emploi et solde net entre fin 2010 et fin 2020 dans les fondations et fonds de dotation par régions

SOLDE NET DE L'EMPLOI ENTRE FIN 2010 ET FIN 2020



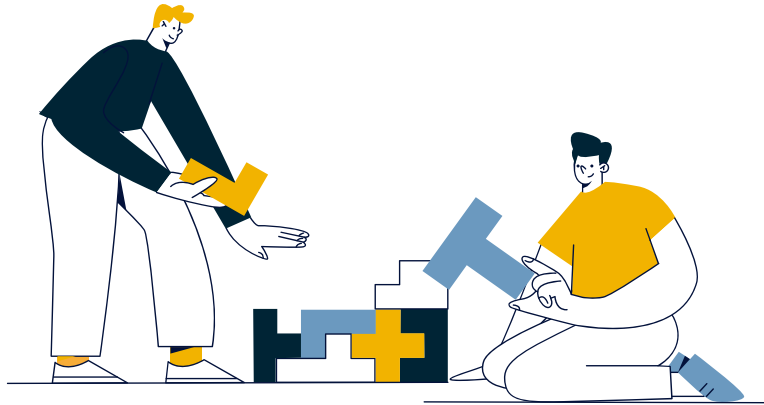
TAUX DE CROISSANCE DE L'EMPLOI ENTRE FIN 2010 ET FIN 2020



→ SOURCE : Observatoire National de l'ESS / ESS France, d'après ACOSS-URSSAF 2010-2020
CHAMP : ensemble des salarié-es des fondations et fonds de dotation relevant du régime général

Nous ne disposons pas de données permettant de croiser l'évolution de l'emploi et des fondations et fonds de dotation par secteurs d'activités. Néanmoins, la connaissance que nous avons de l'évolution d'emploi sur cette période dans le reste de l'économie dans les secteurs de la santé (+9,3% dans l'ESS et +9,1% dans le privé lucratif) et dans celui de l'hébergement social et médico-social (+13,7% dans l'ESS et +29,4% dans le privé lucratif) témoigne d'une dynamique globalement positive sur les secteurs où sont majoritairement positionnées les fondations présentées dans l'étude. Il reste que les fondations, avec 38,1% d'augmentation d'emplois entre 2010 et 2020, se distinguent

des autres champs de l'économie. Ces dernières années, la transformation d'associations du secteur sanitaire et social en fondations reconnues d'utilité publique (Anais, Perce-Neige, Vaincre Alzheimer, Fondation pour la sauvegarde de l'art français, Les Nids, etc.) explique en partie cette forte croissance¹¹. Toutefois, selon l'Observatoire de la philanthropie¹², ce sont les fondations distributives, celles qui se consacrent au financement et à l'accompagnement de projets qui leur sont extérieurs, qui progressent le plus en volume de **créations d'entreprises** (90% des nouvelles créations de fondations et fonds de dotation).



¹⁰ Note d'analyse de la conjoncture de l'emploi dans l'ESS entre 2010 et 2018, Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, Novembre 2019

¹¹ La croissance de l'emploi dans les fondations ne serait-elle pas un simple transfert d'emplois associatifs ? | ESS, Emploi, Formation, Insertion et bien

d'autres choses. | Michel Abhervé | Les blogs d'Alternatives Économiques [alternatives-economiques.fr]

¹² « Les fondations et fonds de dotation en France de 2001 à 2018 », Fondation de France, 2019

2/ PROFIL DES SALARIÉ·ES

2.1 RÉPARTITION GENRÉE DES EMPLOIS : LES FONDATIONS, DES STRUCTURES TRÈS « FÉMINISÉES »

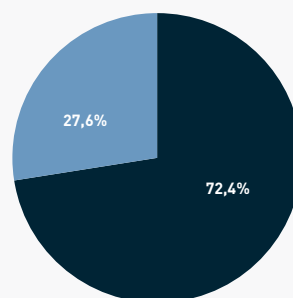
Les fondations comptent beaucoup plus de femmes que l'ensemble de l'économie : 72,4% des emplois y sont occupés par des femmes contre 49,0% dans l'ensemble de l'économie [Figure 8]. C'est également plus que dans l'ESS qui compte 66,9% de femmes salariées. Cette structure salariale fortement « féminisée » s'explique par la forte concentration des femmes sur des fonctions très présentes dans l'action sociale et le secteur sanitaire, à savoir les métiers du « care » (« soin » en anglais, dans une signification plus englobante à laquelle on pourrait ajouter l'assistance ou l'accompagnement social).



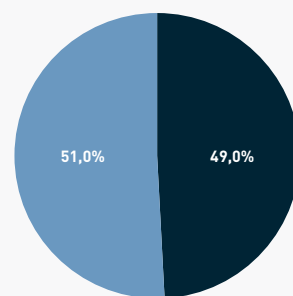
Comme l'observation des métiers le montre (voir plus bas), mais aussi la répartition des âges, les rémunérations ou bien les conditions de travail, cette dimension genrée de l'emploi dans les fondations et fonds de dotation est essentielle pour appréhender le travail dans ces structures, sous toutes leurs facettes.

FIGURE 8 : Répartition des emplois selon le genre dans les fondations et fonds de dotation et dans l'ensemble de l'économie

FONDATIONS ET FONDS DE DOTATION



ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE



■ Hommes ■ Femmes

→ SOURCE : Observatoire national de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018

2.2 CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET MÉTIERS : UNE STRUCTURATION DE L'EMPLOI PROPRE AUX FONDATIONS OPÉRATRICES

Du fait de l'importance de fondations gestionnaires d'activités sociales et sanitaires, la répartition dans l'emploi des différentes catégories socio-professionnelles se rapproche de la structuration observée dans l'ensemble de l'ESS : On compte 16,4% de cadres, professions intellectuelles supérieures et cheffes d'entreprises (15,7% dans l'ESS), 36,7% de professions intermédiaires, 37,4% d'employé·es et moins d'ouvrier·ères (9,5% contre 13,8% dans l'ESS). Professions intermédiaires et employé·es sont surreprésentées par rapport à l'ensemble de l'économie qui n'en compte respectivement « que » 22,9% et 31,1% [Tableau 5].

TABLEAU 6 : Répartition des catégories socio-professionnelles dans les fondations et fonds de dotation, dans l'ESS et dans l'ensemble de l'économie

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	Fonds et fonds de dotation	ESS	Ensemble de l'économie
Employé-es	37,4%	35,2%	31,1%
Ouvrier-ères et non codé-es	9,5%	13,8%	25,5%
Professions intermédiaires	36,7%	35,3%	22,9%
Cadres et professions intellectuelles et supérieures et chef-fes d'entreprises	16,4%	15,7%	20,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

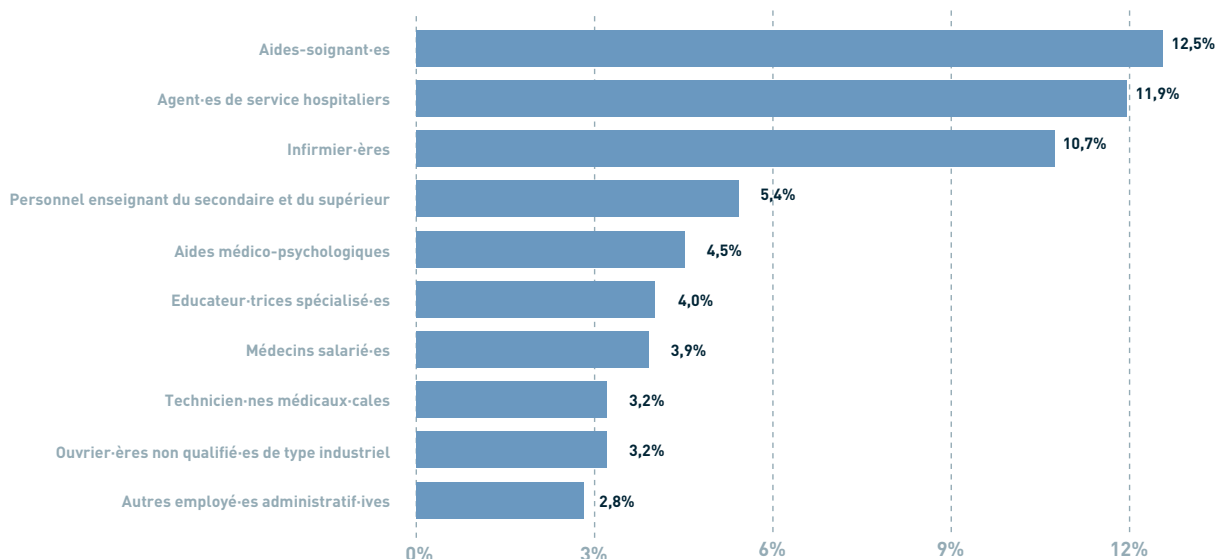
→ SOURCE : Observatoire national de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018

L'orientation sectorielle des fondations employeuses joue beaucoup sur cette répartition. Ainsi, 87,2% des postes d'employé-es et 78,9% des postes de professions intermédiaires sont compris dans les secteurs de l'action sociale et de la santé. L'observation des métiers permet de confirmer ce constat puisque les trois métiers les plus importants sont les aides soignant-es, les agent-es de services hospitaliers et les infirmier-ères qui représentent chacun plus de 10% de l'ensemble des postes des fondations et fonds de dotation (35,1% à eux trois) [Figure 9].

Le reste des 10 métiers les plus importants recouvre par ailleurs le personnel enseignant du secondaire et du supérieur, les aides médico-psychologiques, des éducateur-trices spécialisé-es, ainsi que des employé-es administratif-ives. Outre le fait de rappeler le poids des activités sanitaires, sociales et d'enseignement, le poids de ces métiers souligne la dimension gestionnaire des activités des fondations employeuses, se

distinguant de l'ensemble des fondations où l'activité majoritaire de distribution de fonds couvre plutôt des fonctions et donc des compétences significativement différentes. Ainsi, le modèle des fondations distributives est plus à même de mobiliser une part plus importante de leurs effectifs sur des postes qualifiés dans le domaine de la gestion de projet, et au sein d'équipes salariées plus réduites. [voir : Focus sur l'enquête sur les besoins en compétences dans les fondations]

FIGURE 9 : TOP 10 des métiers les mieux représentés dans le total des emplois des fondations et fonds de dotation



→ SOURCE : Observatoire national de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018

Au sein des fondations et fonds de dotation, les postes de cadres et professions intellectuelles supérieures se trouvent pour 32,3% d'entre eux dans le secteur de l'enseignement. A cela s'ajoute la santé qui regroupe 27,9% des cadres et les activités scientifiques et techniques qui en concentrent 18,5%. Les autres secteurs n'emploient qu'une faible proportion de cadres, comme les arts et spectacles (1,8% des cadres) ou l'hébergement et la restauration (0,5%).

Bien que la quasi-totalité (94,4%) des cadres et professions intellectuelles supérieures soient recrutées au sein des FRUP (comme le reste des emplois des fondations), leur poids au sein de celles-ci est sensiblement inférieur par rapport aux autres catégories de fondations. Quand les cadres représentent 16,4% des emplois présents dans les FRUP, ils en représentent 33,7% dans les fondations d'entreprises, 35,8% dans les fonds de dotation et 57,9% dans les fondations spécialisées [Tableau 6].

TABLEAU 7 : Poids des catégories socio-professionnelles dans les différentes catégories de fondations

CATÉGORIES DE FONDATIONS	Cadres, professions intellectuelles supérieures et chef-fes d'entreprises	Professions intermédiaires	Employé-es	Ouvrier-ères, non codé-es et autres PCS
FRUP	16,4%	35,6%	40,0%	8,0%
Fondations d'entreprise	33,7%	36,1%	S	S
Fondations spécialisées	57,9%	15,3%	26,1%	0,7%
Fonds de dotation	35,8%	15,4%	S	S

S : secret statistique

→ SOURCE : Observatoire national de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018

FOCUS SUR L'ENQUÊTE

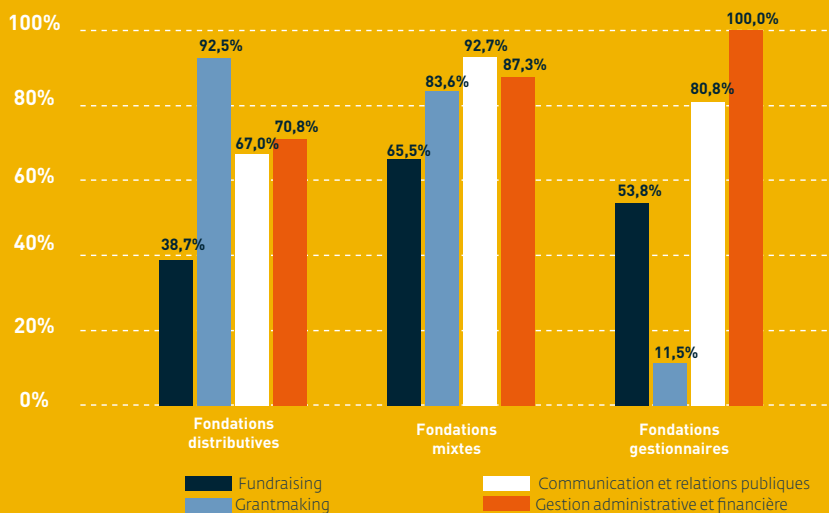
SUR LES BESOINS EN COMPÉTENCES

DANS LES FONDATIONS DISTRIBUTIVES

En opposition à une très large majorité d'employé·es et d'ouvrier·ères, les cadres et professions intellectuelles supérieures constituent ainsi un indicateur du modèle distributif des fondations qui les emploient. Le fonctionnement de celles-ci reposant plus sur la gestion des flux de dotations reçues que sur la gestion directe d'activités, leurs effectifs sont généralement restreints en nombre et employés sur des activités déjà bien identifiées et sollicitant un haut niveau de qualification.

L'enquête réalisée par l'Observatoire national de l'ESS en septembre 2020 pour le Centre Français des fonds et fondations (CFF) sur besoins en compétences dans les fondations et fonds de dotation montre une image plus précise du profil et des activités des fondations distributives. Autour de petites équipes (90% emploient moins de 10 salarié·es), les salarié·es sont davantage mobilisés sur des activités de fundraising (collecte de fonds), de grantmaking (attribution de fonds à des projets), de communication et de relation publique. Les fondations distributives se démarquent à ce niveau par le poids de l'activité de grantmaking, particulièrement structurant dans ce type de fondation, puisque 92,5% d'entre elles déclarent disposer d'activités de grantmaking contre seulement 11,5% des fondations gestionnaires [Figure 10].

FIGURE 10 : Poids des différentes activités professionnelles identifiées dans le secteur des fondations, selon le mode opératoire des fondations



→ SOURCE : Enquête CFF / ESS France sur les besoins en compétences dans les fondations et fonds de dotation – septembre 2020 (sur une base de 200 répondant·es)

Ces différents métiers sont par ailleurs en pleine évolution. Tout d'abord, les récentes réformes fiscales ont impacté les ressources du modèle distributif (remplacement de l'Impôt sur la Fortune (ISF) par l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI), baisse du seuil de défiscalisation pour les gros dons dans le cadre du mécénat d'entreprise) qui ont vu une baisse des ressources allouées par les grandes donateur·rices, au profit d'un recentrage sur les dons des particuliers, des « micro-dons » sur lesquels elles sont désormais en concurrence avec les collectes effectuées par les associations. A cela s'ajoute la numérisation de l'ensemble des activités de collecte et de communication qui nécessite de nouvelles compétences. Le métier de fundraiser sera donc amené à se transformer profondément sur les prochaines années, intégrant de nouvelles techniques marketing ainsi que la gestion de nouveaux outils de collecte. Quant à la communication, sa place pourra s'intensifier dans les fondations, distributives ou opératrices, tant la mise en valeur des projets financés permet à ces structures de se démarquer dans un contexte concurrentiel. La gestion administrative et financière devrait elle aussi monter en compétence avec le besoin d'un suivi régulier des évolutions juridiques et fiscales.

Une autre évolution notable concerne la façon dont les fondations travaillent de plus en plus en partenariat avec les acteurs publics ou privés sur la co-gestion des projets qu'elles financent (ce qui concerne principalement les fondations distributives). Cette dimension multi-partenaire tend à rendre le métier de Grantmaker de plus en plus polyvalent et exigeant, notamment en termes d'évaluation d'impact. A partir de ces constats, il est donc possible d'estimer que les fonctions occupées par les cadres dans les fondations seront plus fortement impactées par les évolutions en cours, et plus particulièrement dans les fondations distributives.

2.3 CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET MÉTIERS À LA LUMIÈRE DU GENRE

La répartition des CSP dans les fondations et fonds de dotation selon le genre montre une division **genrée du travail** [Tableau 7]. Ainsi, 43,4% des femmes occupent des postes d'employées contre 21,6% des hommes. Ceux-ci sont plus de quatre fois plus nombreux que les femmes à des postes d'ouvriers. La catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures comprend, quant à elle près de deux fois plus d'hommes que de femmes, ce qui peut signifier l'existence de mécanismes de « plafonds de verre » défavorables aux femmes (la difficulté d'accéder à des postes à plus haute responsabilité) dans le secteur des fondations et fonds de dotation, au même titre que dans le reste de l'économie, ESS comprise¹³.

Cette structuration, tout en étant proche de celle de l'ensemble de l'ESS, se démarque de l'ensemble de l'économie par une sur-représentation de la proportion de femmes occupant des postes de professions intermédiaires (38,3% contre 26,4% pour l'ensemble de l'économie) et une moindre représentation de celles-ci sur des postes de cadres et professions intellectuelles supérieures (13,1% contre 17,2%).

Le rapport entre la proportion d'hommes cadres et celles de femmes cadres est d'ailleurs beaucoup plus déséquilibré pour ces dernières que dans l'ensemble de l'économie, voire même de l'ESS.

TABLEAU 8 : Répartition des CSP selon le genre dans les fondations et fonds de dotation, l'ESS et dans l'ensemble de l'économie

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	Fonds et fonds de dotation		ESS		Ensemble de l'économie	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CSP						
Employé-es	43,4%	21,6%	44,2%	17,1%	44,7%	18,1%
Ouvrier-ères et non codé-es	5,1%	21,0%	6,8%	28,0%	11,6%	38,8%
Professions intermédiaires	38,3%	32,5%	36,0%	34,0%	26,4%	19,5%
Cadres et professions intellectuelles supérieures et chef-fes d'entreprises	13,1%	24,8%	13,1%	20,9%	17,2%	23,7%
TOTAL GÉNÉRAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

→ SOURCE : ESS France - Observatoire national de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018

Ces inégalités sont d'autant plus observables au regard de la mixité genrée des métiers. Sur les 81 métiers identifiés comme étant les plus importants dans l'ESS, seuls 18 peuvent témoigner d'une mixité des genres (entre 40% et 60% de femmes ou d'hommes) dans les fondations et fonds de dotation. De l'autre côté, certains métiers font état d'une véritable « ségrégation genrée » dans le sens où la part des femmes y dépasse les 90% des postes occupés : les métiers de secrétaires, de puéricultrices, d'aides à domicile, de conseiller-ères en économie sociale familiale et d'assistant-es de service social sont notamment concernés.

En outre, seuls cinq métiers concentrent la moitié des emplois « féminins » dans le secteur des fondations : les aides soignant-es (15,3% des emplois « féminins »), les agent-es de services hospitaliers (13,3%) les infirmier-ères (12,7%), les

aides médico-psychologiques (5,3%) et les éducateur-rices spécialisé-es (3,9%). Par comparaison, la même proportion d'hommes se concentre sur 8 métiers (dont celui d'enseignant du secondaire et du supérieur, d'ouvrier de type industriel, d'agent de services hospitaliers ou de médecin salarié pour citer les plus importants).

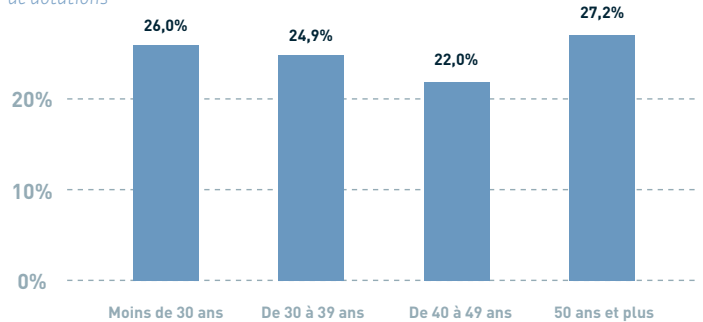
Cette forte concentration des emplois « féminins » sur des métiers du « care » (de l'aide, du soin, de la santé, etc.) reflètent dans la société une assignation du travail salarié des femmes aux tâches qui leur sont historiquement dévolues dans la sphère domestique et limite de fait leur accès à d'autres types d'activités.

¹³ Etat des lieux de l'égalité femmes-hommes dans l'ESS, Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, Mars 2020

2.4. UNE STRUCTURE SALARIALE ÂGÉE

Les emplois des fondations et fonds de dotation sont fortement concentrés dans les catégories les plus âgées : 27,15% de salariées des fondations ont plus de 50 ans. Les classes d'âge situées entre 40 et 49 ans regroupent quant à elles 22,0% des emplois, celles entre 30 et 39 ans en concentrent 24,9% et les moins de 30 ans représentent 26,0% de l'emploi [Figure 11].

FIGURE 11 : Répartition des salarié-es par tranche d'âge dans les fondations et fonds de dotations



CHAMP : Ensemble des postes à l'année

→ SOURCE : ESS France - Observatoire national de l'ESS / ESS France, d'après INSEE DSN 2018

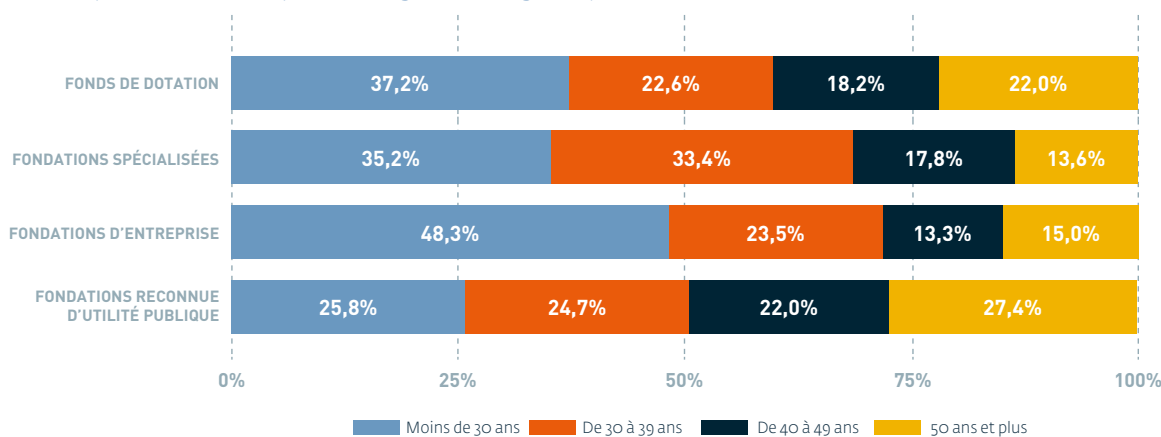
La forte proportion de salariées âgées dans les fondations est à mettre en lien avec les secteurs dans lesquels elles sont les plus représentées. Dans l'action sociale, 26,8% des salariées ont plus de 50 ans. Dans la santé, cette classe d'âge comprend 27,5% des salariées. Quant à l'enseignement, ses salariées de plus de 50 ans représentent 31,8% des emplois dans les fondations et fonds de dotation.

Cette répartition des classes d'âges pose donc la question du renouvellement des postes dans ces secteurs.

Cette problématique est particulièrement criante sur certains métiers comme celui de médecin salarié-e, d'enseignant du secondaire et du supérieur, de cadre administratif et financier ou de formateur-riche où la part des plus de 50 ans dépasse parfois très largement les 30% de l'emploi. Pour d'autres comme les cadres infirmier-ères, les surveillant-es et aides éducateurs ou encore les éducateur-rices techniques spécialisées, cette part dépasse les 40%. Au total, **on peut estimer le nombre de départs à la retraite à près de 33 433 dans les fondations et fonds de dotation, à l'horizon 2030, dont 81,5% dans les seuls secteurs de l'action sociale et de la santé.**

Néanmoins, ce sont ici les FRUP qui sont majoritairement concernées, et plus particulièrement les fondations opératrices, gestionnaires d'établissements de santé, d'hébergement ou d'action sociale. En comparaison, les fonds de dotation, les fondations spécialisées et les fondations d'entreprise présentent une part beaucoup plus importante de jeunes salariées en dessous de 30 ans. Les fonds de dotation en comptent 37,2%, les fondations spécialisées 35,2%, et les fondations d'entreprise jusqu'à 48,3%, soit quasiment deux fois plus que dans les FRUP [Figure 12]. La part des plus de 50 ans est quant à elle très réduite : 22,0% pour les fonds de dotation, 13,6% pour les fondations spécialisées et 15,0% pour les fondations d'entreprise.

FIGURE 12 : Répartition des salarié-es par tranche d'âge selon la catégorie de fondation



CHAMP : Ensemble des postes à l'année

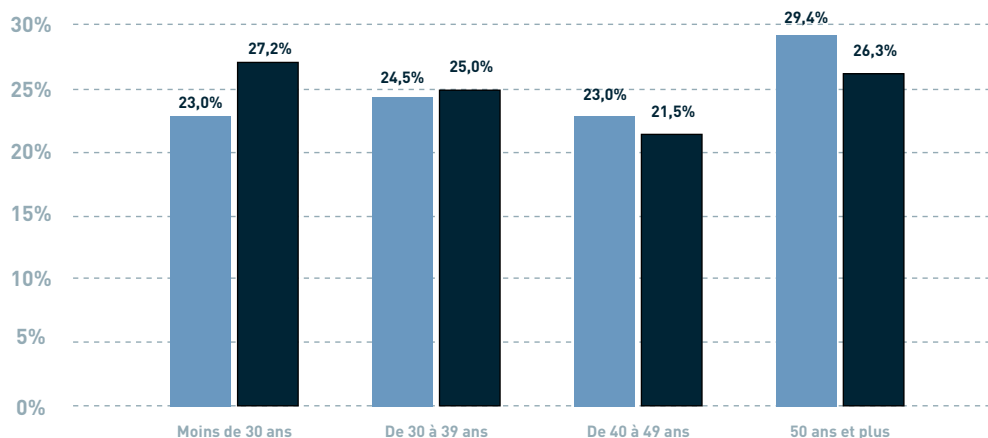
→ SOURCE : ESS France - Observatoire National de l'ESS / ESS France, d'après INSEE DSN 2018

On peut enfin observer des distinctions marquées selon le genre concernant la répartition des classes d'âges. Dans les fondations et fonds de dotation, la représentation des effectifs salariés âgés est plus forte chez les hommes que chez les femmes : les hommes comptent ainsi 29,4% de salariées de plus de 50 ans, quand les femmes en comptent 26,3% [Figure 13]. Les salariées les plus jeunes sont par ailleurs mieux représentées parmi les femmes (27,2% de moins de 30 ans) que les hommes (seulement 23,0%). Cette répartition moyenne peut s'expliquer en partie par le fait que les hommes sont plus nombreux que les femmes à occuper

des postes de cadres, notamment ceux où la part des plus de 50 ans est importante (médecins salariés ou cadres administratifs et financiers par exemple).

Toutefois, les femmes étant plus nombreuses que les hommes dans l'emploi des fondations et fonds de dotation, surtout sur des métiers du soins où la part des plus de 50 ans est également très importante, elles restent les premières concernées par le vieillissement de leurs professions.

FIGURE 13 : Répartition des salarié-es par tranches d'âges selon le genre dans les fondations et fonds



CHAMP : Ensemble des postes à l'année

→ SOURCE : ESS France - Observatoire National de l'ESS / ESS France, d'après INSEE DSN 2018

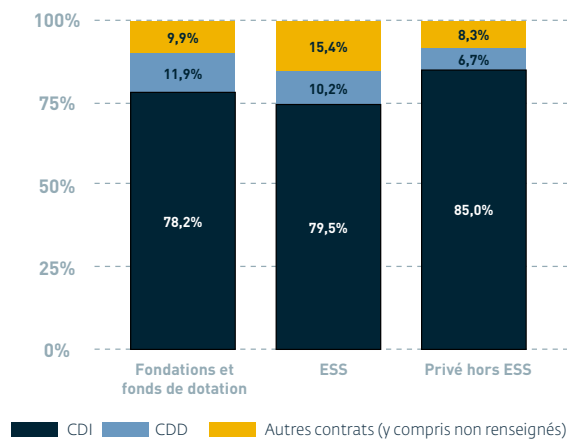
3/ CONDITIONS D'EMPLOIS

3.1 CONDITIONS D'EMPLOIS : CONTRATS, TEMPS PARTIELS ET NATURE DES EMPLOIS

Les conditions de travail dans les fondations et fonds de dotation se caractérisent par une surreprésentation de CDI et de temps complets. Se démarquant de l'ESS, elle diffère également du reste de l'économie privée par une part plus importante de CDD et de temps partiels, liés à la structuration sectorielle de ces emplois et au poids prédominant du modèle opérateur lorsque l'on s'intéresse à l'emploi dans les fondations.

On compte ainsi **78,2% de CDI** dans les fondations et fonds de dotation contre 74,5% dans l'ESS. C'est toutefois beaucoup moins que dans le reste de l'économie privée où cette part monte à 85%. Les fondations et fonds de dotation comptent par ailleurs plus de CDD (11,9%) que dans l'ESS (10,2%) ou le reste de l'économie privée (6,7%) [Figure 14]. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques (5,7% des emplois des fondations) se démarquent par une représentation encore plus forte des CDD avec plus du quart des emplois.

FIGURE 14 : Part des différents types de contrats de travail selon le champ économique



CHAMP : Ensemble des postes à l'année
 → SOURCE : ESS France - Observatoire National de l'ESS / ESS France, d'après INSEE DADS 2016

La part résiduelle de contrats de travail peut correspondre à des contrats temporaires (contrats à mission ou à l'acte, contrats saisonniers, contrats aidés ou d'apprentissage, etc.).

Cette part est de 9,9% dans les fondations et fonds de dotation, déterminée notamment par leur poids dans l'action sociale (13,5%) où les contrats aidés sont plus nombreux.

La répartition des types de contrats diffère sensiblement selon le type de fondation. Si les FRUP possèdent une répartition des contrats proche des moyennes observées plus haut, la part de CDI est nettement moins importantes dans les fondations spécialisées qui n'en comptent que 58,3%, ainsi que 35,7% de CDD. Ces fondations évoluent pour plus du tiers d'entre elles dans les activités scientifiques et techniques où la part de CDD est aussi très élevée, liée à des projets de recherche sur financement limités dans le temps. Quant aux fondations d'entreprise et fonds de dotation, le volume d'emplois que ces deux catégories représentent n'est pas assez significatif pour y estimer la qualité de la contractualisation de l'emploi. Ces contrats pourraient largement différer pour le cas des fondations d'entreprises où les emplois portés par l'entreprise fondatrice, dans le cadre d'une mise à disposition, sont généralement des emplois permanents.

Enfin, la répartition des contrats de travail se décline selon le genre : les femmes sont 80,4% à disposer d'un CDI quand les hommes ne sont « que » 72,5% à bénéficier du même type de contrat. Cela s'explique par la surreprésentation des « autres contrats de travail » parmi les hommes (15,6% en possèdent un) [Tableau 8].

TABLEAU 8 : Répartition des types de contrats de travail dans les fondations et fonds de dotation selon le genre

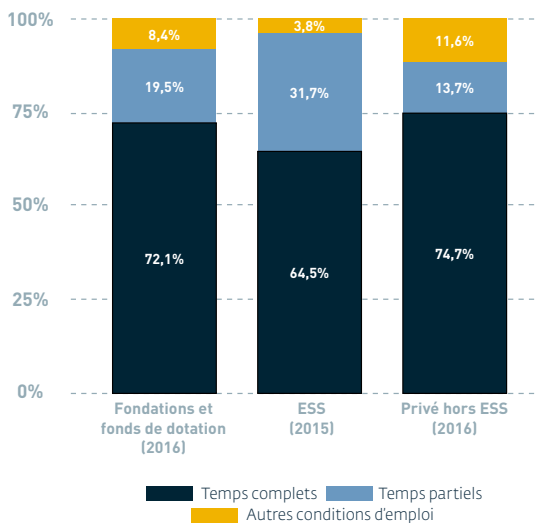
CONTRATS DE TRAVAIL	Femmes	Hommes
CDI	80,4%	72,5%
CDD	12,2%	11,3%
Autres contrats de travail	7,2%	15,6%
Contrats non renseignés	0,2%	0,6%
TOTAL GÉNÉRAL	100,0%	100,0%

CHAMP : Ensemble des postes à l'année
 → SOURCE : ESS France - Observatoire National de l'ESS / ESS France, d'après INSEE DADS 2016

Quant aux conditions d'emplois (temps complets ou partiels), à l'instar des contrats de travail, leur répartition diffère à la fois de l'ESS par le poids plus fort des temps complets, qui représentent 72,1% des emplois contre 64,5% dans l'ESS [Figure 15]. Malgré l'importance du secteur de l'action sociale dans ces deux champs de l'économie, l'ESS se distingue par un volume beaucoup plus important de postes d'aide à domicile où la part des temps partiels est nettement plus élevée.

Les fondations et fonds de dotation se différencient tout de même du reste de l'économie privée par une part plus importante de temps partiels : elles comptent ainsi près de 20% de temps partiels contre seulement 13,7% dans l'économie privée hors ESS.

FIGURE 15 : Représentation des conditions d'emplois dans les fondations et fonds de dotation, dans l'ESS et dans le reste de l'économie privée.

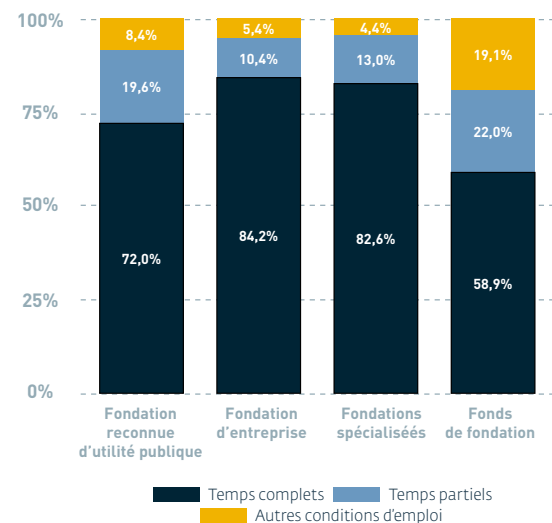


→ SOURCE : ESS France - Observatoire National de l'ESS / ESS France, d'après INSEE DADS 2015-2016

Ces conditions d'emplois varient fortement, une fois encore, selon la catégorie de fondation. Les FRUP, constituant l'essentiel des fondations employeuses, elles connaissent une répartition naturellement proche de la moyenne [Figure 16].

Les fondations spécialisées se démarquent quant à elles par une part plus importante de temps complets (82,6% des emplois). Les fonds de dotation comprennent la part la moins importante de temps complets qui représente seulement 58,9% des emplois même si cette part doit être accueillie avec prudence compte-tenu du faible nombre de postes concernés.

FIGURE 16 : Représentation des conditions d'emploi dans les différentes catégories de fondations.



→ SOURCE : ESS France - Observatoire National de l'ESS / ESS France, d'après INSEE DADS 2016

L'observation genrée des temps de travail montre que plus des deux-tiers des femmes (70,7%) et trois-quarts des hommes (75,7%) travaillent à temps complet dans le secteur des fondations [Tableau 10]. Ces valeurs sont supérieures à celles observées dans l'ensemble de l'ESS pour les femmes (59,0%) et proche pour les hommes (75,3%). Les temps partiels couvrent près de 30% des postes chez les femmes et un peu plus de 24% chez les hommes.

TABLEAU 10 : Répartition des conditions d'emplois dans les fondations et fonds de dotation selon le genre.

CONDITIONS D'EMPLOI	Femmes	Hommes
Temps complets	70,7%	75,7%
Temps partiels	29,3%	24,4%
Total général	100,0%	100,0%

→ SOURCE : ESS France - Observatoire National de l'ESS / ESS France, d'après INSEE DADS 2016

3.2 NIVEAUX DE RÉMUNÉRATIONS

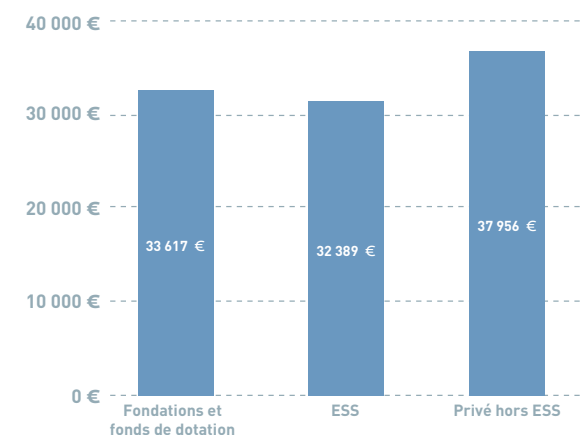
Avec une rémunération brute moyenne annuelle par ETP de **33 617 €**, les salarié·es des fondations et fonds de dotation gagnent en moyenne 3,8% de plus que dans l'économie sociale et solidaire et 11,4% de moins que dans le reste de l'économie privée [Figure 17].

Ces écarts de salaires se déclinent également selon le type de fondations. Les rémunérations moyennes les plus hautes se trouvent dans les fondations d'entreprises, avec 49 127 € de salaire brut annuel par ETP, quand les plus basses sont observées au sein des FRUP avec une moyenne annuelle de 33 402 € [Figure 18].

Dans les fondations d'entreprises, les salarié·es gagnent ainsi 47,1% de plus que celles et ceux travaillant dans une FRUP.

Cela s'explique en grande partie par l'orientation sectorielle de ces différentes catégories de fondations et des types d'emplois qui y sont mobilisés (une plus forte proportion de cadres dans les fondations d'entreprise, spécialisées et fonds de dotation, comme précédemment explicité). Ce constat pourrait être encore plus flagrant au regard des distinctions entre les modèles des fondations distributives et opératrices. Les premières mobilisent non seulement plus de cadres (cf. partie CSP et métiers), mais aussi, et notamment pour le cas des fondations d'entreprise, des emplois fortement qualifiés, rémunérés directement par l'entreprise fondatrice (seules les salarié·es statutairement rattachées à la fondation sont décomptées), avec les moyens financiers dont les grandes entreprises disposent, accentués par des activités orientées vers des secteurs parfois plus rémunérateurs.

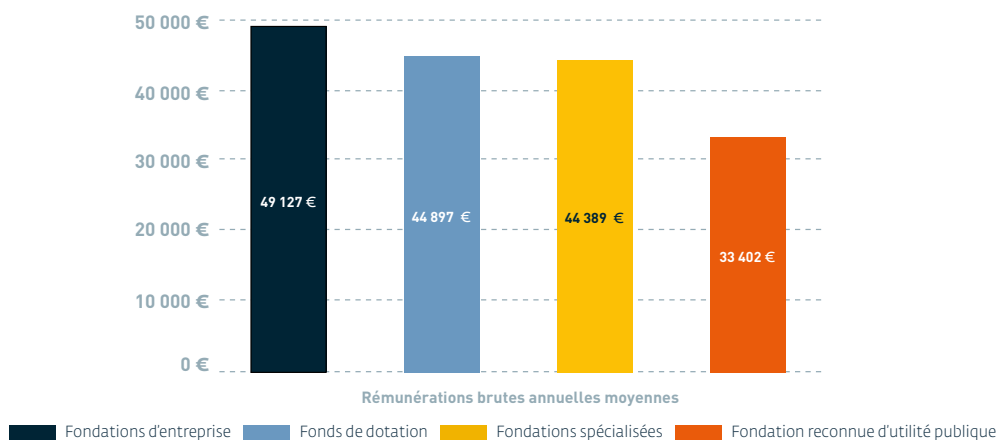
FIGURE 17 : Rémunération brute moyenne annuelle (en ETP) selon le champ économique



→ SOURCE : Observatoire National de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018

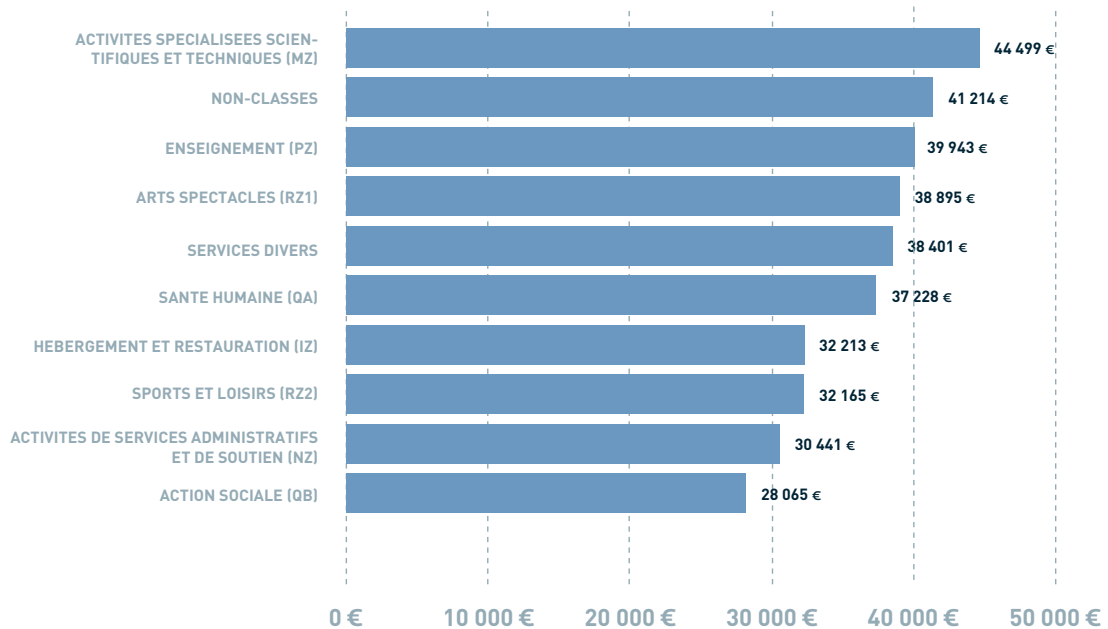
L'action sociale représentant une part significative des emplois des fondations, elle y surdétermine le niveau moyen des rémunérations. C'est en effet un secteur qui se caractérise par des rémunérations plus faibles que dans d'autres types d'activités, comprenant une forte représentation d'employé·es et de professions intermédiaires ainsi qu'une part de postes à temps partiels plus élevée. Les salarié·es des fondations d'action sociale gagnent ainsi en moyenne 28 065 € par an [Figure 19], soit bien en-dessous de la moyenne de l'ensemble des fondations et fonds de dotation. Par ailleurs la comparaison entre les secteurs aux rémunérations les plus hautes et ceux aux rémunérations les plus basses témoigne de larges disparités entre les fondations de secteurs différents : les salarié·es dans les activités spécialisées scientifiques et techniques gagnent en moyenne 44 499 € par an et par ETP, soit 58,7% de plus que ce que gagnent en moyenne les salarié·es de l'action sociale.

FIGURE 18 : Rémunération annuelle brut moyenne (par ETP) selon la catégorie de fondation au niveau des établissements



→ SOURCE : ESS France - Observatoire National de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018

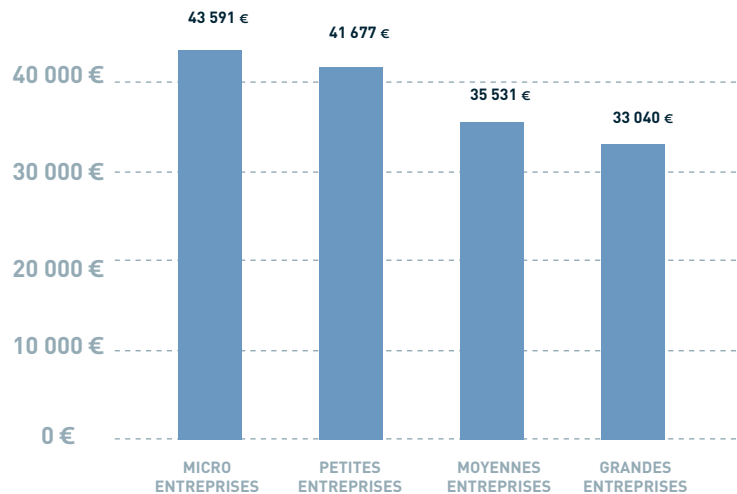
FIGURE 19 : Rémunération annuelle brute moyenne (en ETP) selon le secteur d'activités au niveau des établissements



→ SOURCE : ESS France - Observatoire National de l'ESS / ESS France, d'après INSEE FLORES 2018

Une autre distinction salariale notable se trouve entre les tailles des fondation et fonds de dotation.

FIGURE 20 : Rémunérations brutes moyennes annuelles dans les fondations et fonds de dotation selon la taille de l'unité légale

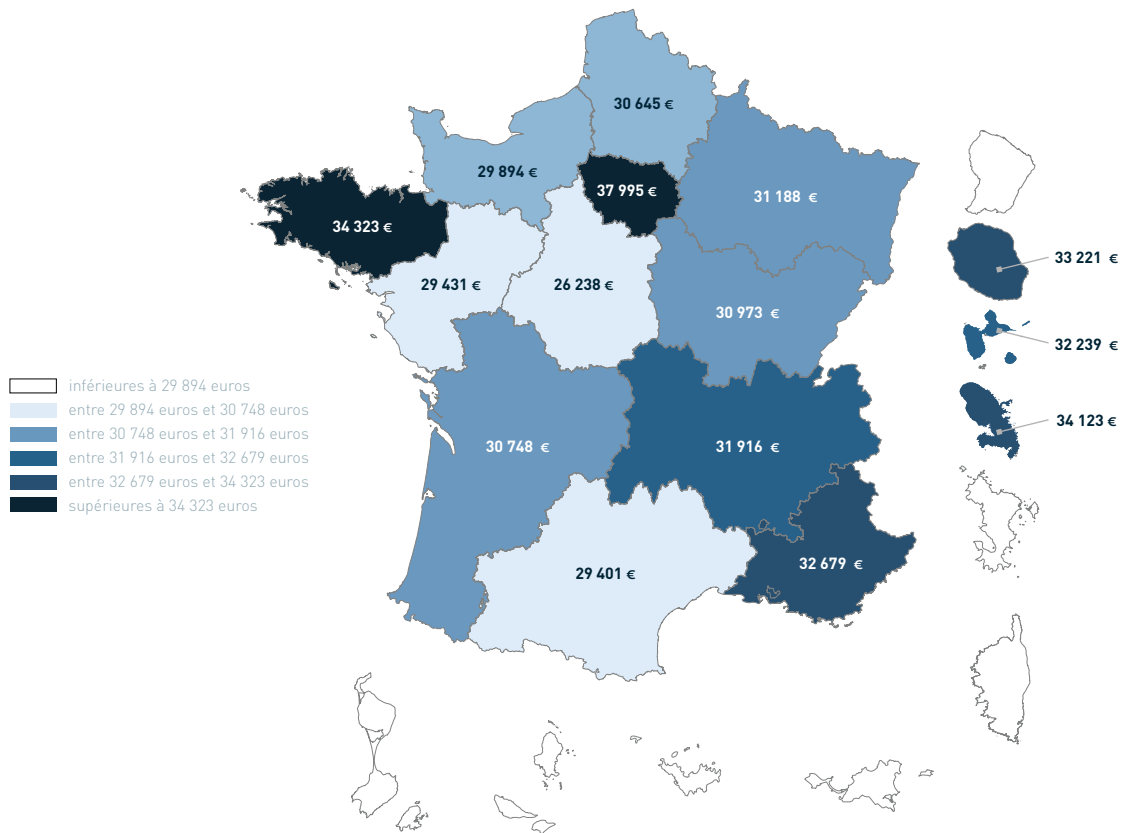


→ SOURCE : ESS France - Observatoire National de l'ESS / ESS France, d'après INSEE FLORES 2018

En prenant en compte les salaires bruts annuels moyens au niveau des unités légales, on peut faire le constat d'une corrélation inversée entre le niveau moyen des rémunérations et la taille de la fondation. Les effectifs des fondations de moins de 10 salariées gagnent 43 591 € en moyenne quand ceux des fondations de plus de 250 salariées en gagnent 33 040 €, soit 24,2% de moins [Figure 20]. Là encore, la distinction entre les petites fondations distributives (plus de cadres et de meilleures rémunérations) et les très grandes fondations opératrices (où employé·es et ouvrier·ères de l'action sociale sont majoritaires) pourrait expliquer ces écarts.

Les rémunérations brutes annuelles moyennes par ETP varient enfin d'une région à une autre. Celle dans laquelle les rémunérations sont les plus hautes est l'Île-de-France [Carte 4] avec une rémunération moyenne de 37 995 € par an. Les salarié·es francilien·es des fondations et fonds de dotation gagnent en moyenne 13,0% de plus que la moyenne de l'ensemble des régions. En revanche, c'est en Centre Val de Loire que les rémunérations sont plus basses (26 238 € par an et par ETP en moyenne). Cette différence entre ces deux régions peut s'expliquer par le poids de l'action sociale dans l'emploi des fondations qui n'est que de 35,9% en Île-de-France, lorsqu'il est de 88,9% en Centre Val de Loire.

CARTE 4 : Rémunérations brutes annuelles moyennes par ETP des salarié-es des fondations et fonds de dotation au niveau des établissements par régions



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque
 → SOURCE : ESS France - Observatoire National de l'ESS / ESS France, d'après INSEE Flores 2018

FOCUS

LES INÉGALITÉS SALARIALES SELON LE GENRE

À l'image du reste de l'économie, les rémunérations dans les fondations et fonds de dotation sont inégales selon le genre. En moyenne, les hommes y gagnent 14,4% de plus que les femmes. Cet écart est légèrement plus faible que dans l'ESS (+15,2% à la faveur des hommes) et le secteur public (+15,7%) et encore moins important que dans le reste de l'économie privée (+21,9%). Cela ne veut pas dire pour autant que les problématiques liées aux inégalités salariales ne sont pas identiques.

Un premier élément d'explication de ces inégalités se trouve dans les niveaux de responsabilités accordés aux hommes et aux femmes. En effet, les hommes sont deux fois plus nombreux en proportion que les femmes à occuper des postes de cadres et professions intellectuelles supérieures. Dans cette catégorie socio-professionnelle, les hommes gagnent 20,7% de plus que les femmes, bien plus que parmi les professions intermédiaires (3,3% de plus) ou celles des employées (3,1% de plus).

Ce constat se renforce par l'observation affinée des inégalités salariales par métier. Sur certains des métiers de cadres et professions intellectuelles supérieures (où les hommes se concentrent le plus), les écarts de rémunération en termes de revenu médian horaire sont particulièrement importants : parmi les enseignant·es du secondaire et du supérieur (regroupant 10,6% des hommes salariés des fondations et fonds de dotation contre 3,4% des femmes), les hommes gagnent ainsi 30,3% de plus que les femmes. Il en va de même pour les médecins salariées (11,3% de plus), les cadres des services administratifs (+14,6%) ou encore les ingénieur·es et les cadres techniques d'entreprise (+13,7%).

Sur les 80 métiers étudiés dans le cadre de cette étude, plus de 70% font état d'une différence de salaire horaire

net médian à la faveur des hommes. Par ailleurs, l'écart se creuse entre le premier décile de salaire horaire net (le plus faible) et le neuvième (le plus élevé). Au niveau du premier décile, les hommes gagnent moins que les femmes (-20,8%), mais au dernier, ils en gagnent beaucoup plus (+68,2%) traduisant un plafond de verre important dans le secteur.

Ces inégalités salariales entre femmes et hommes trouvent aussi une explication à travers la plus forte concentration des premières dans l'action sociale où les rémunérations sont plus faibles. Bien que les femmes y gagnent en moyenne par ETP 2,0% de plus que les hommes, elles sont plus de 49,6% à y travailler contre 40,9% des hommes. Cette différence s'accroît aussi au niveau des conditions de travail puisque c'est dans les activités de l'action sociale que se concentrent la plupart des femmes travaillant à temps partiels.

Dans le secteur de la santé, les rémunérations moyennes par ETP sont plus élevées, mais c'est aussi là que les inégalités sont plus importantes, en comparaison des autres secteurs : les hommes y gagnent 29,1% de plus que les femmes, en raison de la plus forte concentration de ces dernières sur des postes moins bien rémunérés (infirmières, aides-soignantes, agentes de services hospitaliers, etc.)

Entre les différents types de fondations, les inégalités salariales varient également très fortement : les hommes gagnent 13,5% de plus que les femmes dans les FRUP (légèrement en dessous de la moyenne) alors qu'ils gagnent 29,9% de plus dans les fondations d'entreprises, 14,3% de plus dans les fondations spécialisées et 32,2% dans les fonds de dotation.

TABLEAU 11 : Ecarts salariaux femmes-hommes en termes de salaire annuel brut moyen en équivalent temps plein (ETP) dans les fondations et fonds de dotation

CATÉGORIES DE FONDATIONS ET FONDS DE DOTATION	Inégalités de salaire hommes/femmes
Fondation reconnue d'utilité publique	13,5%
Fondations d'entreprise	29,9%
Fondations spécialisées	14,3%
Fonds de dotation	32,2%

→ SOURCE : ESS France - Observatoire National de l'ESS / ESS France, d'après INSEE DSN 2018

PRÉSENTATION

DES AUTEURS



LE CENTRE FRANÇAIS DES FONDS ET FONDATIONS (CFF)

Le Centre français des Fonds et Fondations (CFF) a pour mission d'aider à la connaissance du secteur, d'en favoriser le développement et vise à promouvoir une forte culture philanthropique en France, au service de toutes les causes d'intérêt général.

Il accompagne, documente et renforce un secteur en pleine évolution, mutation et diversification. Il est le porte-parole des fondations et fonds de dotation auprès des pouvoirs publics. Centre d'information de référence, il assure une veille législative, réglementaire et contribue à la production d'études et d'enquêtes.

Créé en 2002 à l'initiative de sept fondations françaises souhaitant s'engager pour la promotion et la défense des fondations, le CFF rassemble aujourd'hui près de 350 membres, représentant plus de 40% des dépenses du secteur, et a vocation à regrouper tous les fonds de dotation ou fondations, quels qu'en soient le statut juridique, le mode opératoire, les moyens, les fondateurs ou la mission d'intérêt général.

Le Centre français des Fonds et Fondations est présidé par Benoît Miribel et dirigé par Jean-Marc Pautras.

ESS FRANCE – CHAMBRE FRANÇAISE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Créée en 2014, par l'article 5 de la loi Ess de 2014, la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, dénommée Ess France, assure, au plan national, la représentation et la promotion de l'économie sociale et solidaire (Ess).

Elle assure à cet effet, au bénéfice des entreprises du secteur, la représentation auprès des pouvoirs publics nationaux des intérêts de l'économie sociale et solidaire, sans préjudice des missions de représentation des organisations professionnelles ou interprofessionnelles du secteur.

Ess France est constituée par les organisations nationales représentant les différentes formes statutaires de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mu-

tuelles, fondations et fonds de dotation, et entreprises commerciales de l'Ess) et par des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (Cress).

Dans le cadre de ses missions, Ess France anime l'**Observatoire national de l'Ess** et son réseau d'Observatoires régionaux dans les CRESS, outils dédiés à la consolidation et la production de données pour analyser les spécificités de l'Ess et son évolution.

Les études produites à destination des acteurs et actrices de l'Ess (réseaux, fédérations, entreprises) et des pouvoirs publics, alimentent la stratégie et le plaidoyer en faveur de l'Ess, contribuent à la connaissance et promotion de l'Ess et appuient le développement des entreprises.

» CHIFFRES CLÉS au 31/12/2018



721

FONDACTIONS
EMPLOYEUSES

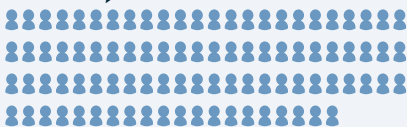


122 916

SALARIÉ·ES

DONT

72,4% DE FEMMES



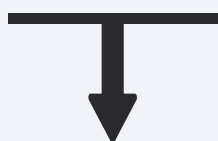
+ 38,1 %

PROGRESSION
DE L'EMPLOI*
entre 2010 et 2020



27,2 %

DES STRUCTURES
EMPLOIENT 50 SALARIÉ·ES
ET PLUS



PARMI LES FRUP



81,6%

SONT DIRECTEMENT
EMPLOYEUSES



LES FONDATIONS DISTRIBUTIVES



**ENTRE 11 000
ET 17 000 ****

(estimés chaque année)

**EMPLOIS INDIRECTS
COFINANCÉS**
pour des projets d'intérêt général



LES FONDATIONS D'ENTREPRISES

sont plus rarement directement
employeuses car elles bénéficient
DE SALAIRES MIS A DISPOSITION
par l'entreprise qui porte la fondation.

**CONDITIONS
D'EMPLOI**



78,2%
DE CDI



72,1%
DE TEMPS COMPLET

CF

CENTRE FRANÇAIS
DES FONDS
ET FONDATIONS

CENTRE FRANÇAIS DES FONDS ET FONDATIONS

34 BIS, RUE VIGNON - 75009 PARIS - FRANCE

WWW.CENTRE-FRANCAIS-FONDATIONS.ORG

CETTE ÉTUDE A BÉNÉFICIÉ DU FINANCEMENT DE LA FONDATION DU CRÉDIT COOPÉRATIF,
DE LA FONDATION DANIEL ET NINA CARASSO ET DE CHORUM